



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8884^e séance

Mercredi 20 octobre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Omamo (Kenya)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Brophy
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Abarry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2021/836)

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/874)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2021/836)

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/874)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola, du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; S. E. M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; et M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/836, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ; et sur le document S/2021/874, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs précieuses contributions à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus ses membres, je

considérerai que le Conseil de sécurité approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2021/19.

Je donne maintenant la parole à M. Huang Xia.

M. Huang Xia : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous souhaiter une bonne fête nationale des héros : *Happy Mushuuja Day* ! Je souhaite ensuite, Madame la Présidente, vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, et vous remercier d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau consacrée à la région des Grands Lacs. Cette initiative, comme celles qui sont également prévues ce mois sous les auspices de votre pays, témoigne, s'il en était encore besoin, de l'engagement du Kenya en faveur de la région et des grandes questions qui préoccupent le continent africain.

Qu'il me soit permis, enfin, une fois n'est pas coutume, de dire un mot sur un événement culturel important et de me réjouir avec le Conseil d'une bonne nouvelle venue de Stockholm. Le 7 octobre, cela n'aura pas échappé aux membres du Conseil de sécurité, le Comité Nobel a décerné le prix Nobel de littérature 2021 au romancier tanzanien Abdulrazak Gurnah. J'adresse mes chaleureuses félicitations au lauréat de ce prestigieux prix, qui nous invite, par son œuvre, à porter un regard lucide et plein de compassion à l'endroit de milliers de réfugiés. Si cette actualité littéraire jette une lumière crue sur une question douloureuse pour la région, elle est aussi une occasion de célébrer la richesse intellectuelle et artistique de l'Afrique de l'Est et des Grands Lacs et de ces témoins privilégiés de notre temps que sont les écrivains.

Le thème de notre séance aujourd'hui, « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit », est significatif et opportun. Significatif, parce qu'il rappelle que les pays de la région restent engagés en faveur de la paix et du développement ; opportun, parce qu'il invite la communauté internationale à soutenir ces efforts, en tenant compte à la fois des progrès accomplis et des défis qui persistent. Tel est l'esprit qui m'anime dans l'exécution de mon mandat. C'est aussi le fil rouge du dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre, ces six derniers mois, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2021/836). Je souhaite mettre en lumière ici quelques traits saillants.

J'aimerais d'abord mettre en exergue la poursuite du dialogue politique entre les pays de la région. Les consultations ministérielles et la multiplication des visites d'États ont donné une impulsion aux relations bilatérales entre les pays de la région, comme en témoigne la revitalisation des cadres de coopération dans des domaines aussi variés que la sécurité, le commerce, les infrastructures, les transports, les ressources naturelles et l'énergie. On a ainsi assisté à une accélération des efforts d'ouverture et de rapprochement avec un ensemble de gestes politiques et symboliques encourageants. Je pense aux rencontres bilatérales entre le Président de la République démocratique du Congo et ses homologues du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda ; aux différentes tournées entreprises dans la région par le Président du Burundi et la Présidente de la Tanzanie ; et bien entendu, à l'engagement constant du Président de l'Angola, Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), à soutenir les efforts de réconciliation nationale en République centrafricaine aux côtés de ses pairs. Par ailleurs, je salue le déroulement pacifique des élections en Zambie et la passation du pouvoir sans heurt entre le Président sortant et le Président entrant.

Je voudrais ensuite saluer les progrès enregistrés en matière de coopération sécuritaire afin de venir à bout des groupes armés, ces forces dites négatives, qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo. Je saisis cette occasion pour exprimer, Madame la Présidente, ma sincère gratitude à votre pays, le Kenya, pour le déploiement de troupes au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Un aspect important de ces efforts réside aussi au niveau régional dans le lancement du Groupe de contact et de coordination, qui est chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures non militaires en complément des opérations militaires contre les forces négatives. Cette initiative que mon bureau soutient aux côtés des autres institutions garantes de l'Accord-cadre implique, je le rappelle, le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Concrètement, ces mesures visent à mettre en œuvre de manière concertée des incitations en vue de la reddition et du désarmement volontaire des forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces mesures viendront en complément des efforts menés par la République démocratique du Congo à travers son programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. C'est pourquoi mon

bureau travaille avec la MONUSCO et d'autres entités afin de déployer une cellule opérationnelle à Goma, qui sera chargée de coordonner sur le terrain ces initiatives prometteuses.

En dépit de ces avancées, des défis demeurent. La persistance de l'activisme des groupes armés constitue toujours la principale menace à la paix et à la stabilité de la région. On constate une recrudescence des attaques menées par les groupes armés, qu'il s'agisse des Forces démocratiques alliées dans l'est de la République démocratique du Congo ou celles lancées par la Résistance pour un État de droit au Burundi contre l'aéroport de Bujumbura en septembre dernier. Cette violence continue d'avoir de graves conséquences sur la situation humanitaire déjà fragile, ainsi que sur la stabilité socioéconomique des zones touchées.

Ces forces négatives demeurent également impliquées dans l'exploitation et le commerce illicites de ressources naturelles, dont les revenus financent leur approvisionnement en armes et leurs recrutements. Comment y mettre fin ? C'est évidemment une vieille question qui hante tous ceux qui s'intéressent à la région. C'est en vue de renouveler notre réflexion collective sur cette question difficile que mon bureau, en collaboration avec la CIRGL et le Gouvernement soudanais, a coorganisé un atelier sur les ressources naturelles à Khartoum du 31 août au 2 septembre dernier.

Cet atelier a débouché sur 31 recommandations, à la fois ambitieuses et réalistes, visant notamment à briser le lien entre la contrebande de certains minerais de grande valeur et le financement des groupes armés. Outre des actions en vue d'une plus grande appropriation nationale de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL, les participants, venus de toute la région et au-delà, ont proposé que mon bureau et le Secrétariat exécutif de la CIRGL entreprennent un plaidoyer politique pour sensibiliser les pays de transit et de destination des minerais faisant l'objet de contrebande en vue d'appuyer les efforts de la région. Je ne doute pas que les membres du Conseil feront également des propositions importantes dans le cadre de nos discussions d'aujourd'hui, qui pourraient nourrir les efforts de la région.

Je ne saurais parler des défis qui touchent la région sans dire un mot au sujet de la persistance de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui, dans une certaine mesure, contribue à l'exacerbation des fragilités socioéconomiques préexistantes. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, seulement 36 millions de doses de

vaccins ont été administrées à ce jour dans une région qui compte près de 450 millions d'habitants. Je réitère donc l'appel lancé par le Secrétaire général pour plus de solidarité à l'égard des pays en développement, afin de faciliter l'accès aux vaccins et de renforcer les systèmes et structures sanitaires existants.

Répondre efficacement à ces défis, tout en soutenant les efforts positifs en cours, exigera une approche concertée des États de la région, de la société civile, des organisations régionales, des partenaires internationaux et de l'ONU. Telle est la logique qui sous-tend le plan d'action de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs que mon bureau a élaboré en juillet dernier lors de consultations élargies. Cette approche inclusive, qui accorde aussi une place centrale à l'implication des femmes et des jeunes, sera maintenue tout au long de la mise en œuvre de ce plan d'action afin de favoriser un alignement sur les priorités des États et des peuples de la région.

J'aimerais à cet égard réitérer mon engagement à travailler étroitement avec toutes les entités onusiennes concernées dans la région ainsi qu'avec le Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'assurer la pleine mise en œuvre de ce plan d'action. Je voudrais également appeler le Conseil et plus largement la communauté internationale à nous soutenir afin de nous permettre de contribuer efficacement à la consolidation de l'élan positif dans la région, à travers les initiatives identifiées dans ce plan d'action.

Lorsque l'on considère de près les évolutions récentes dans la région, on constate que cet élan positif est le fruit d'initiatives qui répondent parfaitement aux objectifs de l'Accord-cadre et du Pacte de la CIRGL de 2006. C'est pourquoi il est capital que les pays de la région mettent en œuvre les accords bilatéraux signés récemment, mais aussi qu'ils poursuivent au niveau régional l'exécution d'engagements pris au titre des instruments régionaux et internationaux.

Dans cet esprit, je me félicite des importantes réunions au sommet à venir, en particulier l'engagement de la République démocratique du Congo à accueillir le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre à Kinshasa en décembre prochain. Ce sommet sera l'occasion pour les leaders de la région de mesurer ensemble le chemin parcouru depuis le dernier sommet de Kampala en 2018, de voir comment consolider les acquis récents et de donner des orientations sur

les mesures à prendre pour plus de stabilité et plus de développement dans la région.

Je voudrais conclure en rappelant que la région des Grands Lacs se situe à la croisée des chemins. La pandémie de COVID-19, qui a exacerbé certaines fragilités, a toutefois démontré la résilience des sociétés de la région. Les initiatives bilatérales et régionales attestent de l'émergence d'une communauté de destin consciente de la plus-value du dialogue et de la coopération comme instruments de bon voisinage. Plus que jamais, il est nécessaire de consolider durablement ces acquis tout en s'attaquant fermement aux défis qui persistent. Le succès d'une telle démarche suppose de tirer les leçons du passé et de faire preuve d'imagination pour soutenir les populations de la région des Grands Lacs dans l'édification d'un présent et d'un futur meilleurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Xia de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Caholo.

M. Caholo (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter le Gouvernement et le peuple de la République du Kenya de l'accession de leur pays la présidence du Conseil de sécurité. Je ne doute pas que la République du Kenya se montrera une fois de plus à la hauteur de la responsabilité convoitée et contraignante qu'est la direction des travaux du Conseil de sécurité. Je suis également honoré de participer à cette réunion d'information de haut niveau consacrée à la région des Grands Lacs, sur le thème « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit ».

La région des Grands Lacs a réalisé des progrès dans les domaines de la paix, de la stabilité et du développement en dépit des problèmes que posent des activités criminelles odieuses telles que l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles et l'augmentation de la violence sexuelle liée aux conflits commise contre les femmes et les enfants par les forces négatives et les groupes armés actifs dans la région, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Nous avons également observé les effets négatifs de la maladie à coronavirus et des changements climatiques sur les moyens de subsistance de nos populations dans la région. Au cours des 10 derniers mois, nous avons organisé, sous la direction compétente du Président en

exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), le Président de la République d'Angola, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, trois mini-sommets consacrés à la crise sécuritaire et politique en République centrafricaine.

Résultat, le weekend dernier, la volonté politique unilatérale du Gouvernement s'est matérialisée dans la déclaration de cessez-le-feu faite par le Président de la République centrafricaine et Chef de l'État, S. E. M. Faustin Archange Touadera. Nous avons assisté, en tant que région, au renforcement de la confiance mutuelle et à la normalisation des relations entre les États membres, notamment entre le Burundi et le Rwanda, grâce à la CIRGL, qui est sans conteste devenue l'instance régionale chargée de dissiper les tensions et les soupçons entre États.

En outre, des élections pacifiques et crédibles ont été organisées dans la région, au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie, au Congo et en Zambie. Nous prenons note avec une grande satisfaction de la participation croissante des femmes aux processus de consolidation de la paix dans le cadre des négociations et des processus de médiation. Les femmes participent également davantage à la gouvernance politique et leur représentation a augmenté au sein des organes décisionnels, à des postes dont les titulaires sont nommés ou élus.

De surcroît, le Burundi a été retiré du programme de travail du Conseil de sécurité et le déploiement des observateurs des droits humains et des experts militaires de l'Union africaine s'est achevé. Cela montre à quel point la CIRGL est déterminée à asseoir et consolider la démocratie dans la région.

Je vais maintenant aborder des aspects spécifiques de mon exposé.

S'agissant du rôle spécifique que les missions de maintien de la paix peuvent jouer dans ces pays en tant que ressource pour prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles et perturber les activités des réseaux criminels, la CIRGL estime que ces missions ont un rôle fondamental à jouer. Nous estimons que les missions de maintien de la paix ont un vaste mandat qui consiste à maintenir la paix, à contribuer à stabiliser des pays sortant d'un conflit et à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

Les missions ont également un rôle fondamental à jouer en faisant reculer l'exploitation criminelle des ressources naturelles. Les missions de maintien de la paix ont un rôle central à jouer en contribuant à la

stabilité, en stimulant l'emploi des jeunes et des femmes, et en contribuant au relèvement économique des pays concernés. Nous sommes fermement convaincus que les missions de maintien de la paix doivent contribuer au renforcement des capacités techniques des autorités nationales et des forces de sécurité locales en matière de gestion des ressources naturelles. Plus spécifiquement, les missions, en coopération directe avec les autorités et les forces de sécurité nationales, pourraient superviser et inspecter les cargaisons de minerais sur les sites de production, les pôles de transport et les plateformes commerciales, et contribuer à prévenir le travail et la traite des enfants.

Nous sommes conscients qu'un tel effort n'était pas viable en République démocratique du Congo, principalement en raison des capacités et des ressources financières limitées, mais également du fait de la faible coopération au niveau local s'agissant de l'application des lois nationales. Cependant, c'est un résultat dont les rebelles et les milices se réjouissent parce que cela leur permet de garder le contrôle des sites d'extraction dans l'est de la République démocratique du Congo. On ne doit pas laisser perdurer une situation dans laquelle les recettes qui financent le conflit sont générées facilement à l'intérieur du pays en utilisant des ressources dont bénéficieraient autrement les populations locales pacifiques.

Les missions de maintien de la paix pourraient mener des opérations de sécurité conjointes avec les forces de sécurité nationales pour étendre l'autorité de l'État sur les sites d'extraction en expulsant les milices. Néanmoins, nous devons veiller à ce que les sites d'extraction soient placés sous le contrôle des institutions gouvernementales, et non des forces de sécurité nationales. Nous devons également tirer les enseignements de l'histoire. L'un des enseignements est que l'extension du contrôle de l'État par les forces de sécurité nationales sur les sites où se trouvent des ressources de grande valeur peut avoir des conséquences imprévues dans les situations où la chaîne de commandement est faible, où il y a de l'indiscipline et où la supervision gouvernementale est limitée.

Néanmoins, les missions de maintien de la paix doivent éviter de s'impliquer dans le commerce de minerais et de bénéficier de quelque manière que ce soit des activités minières. Plusieurs accusations ont été enregistrées indiquant que des membres individuels de ces missions de maintien de la paix auraient participé à la contrebande ou au trafic de minerais dans la région

des Grands Lacs ou auraient facilité ces activités. Les missions de maintien de la paix dans la région des Grands Lacs doivent être au courant des normes et principes de diligence voulue régionaux et internationaux relatifs aux minerais que nous nous efforçons de mettre en place.

En ce qui concerne le rôle que les pays de la région et la communauté internationale peuvent jouer dans le renforcement de la sécurité transfrontières et l'appui à la lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontières, nous tenons à souligner l'importance de la coopération transfrontières entre les pays de la région, en tant que condition pour renforcer la sécurité et lutter contre la criminalité et le terrorisme dans la région des Grands Lacs.

Avec l'appui de la communauté internationale, la CIRGL s'emploie à créer et à opérationnaliser un système d'alerte rapide pour la région afin de partager l'information en temps réel à toutes les frontières. La porosité de nos frontières nous a poussés à mener des missions de vérification et des patrouilles conjointes aux frontières. La CIRGL a fait des progrès dans le cadre de ce processus grâce au Mécanisme conjoint de vérification élargi et au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Ces mécanismes doivent être soutenus et renforcés tant par les États membres que par la communauté internationale. L'échange des meilleures pratiques pour relever les défis liés aux enquêtes et aux poursuites est également de la plus haute importance.

En ce qui concerne la question de savoir comment la région et la communauté internationale peuvent garantir des moyens viables de garantir la coordination nationale et régionale durable à long terme des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement, nous sommes d'avis que ces initiatives doivent être prises en charge par les pays concernés et faire partie intégrante des plans de développement nationaux à long terme et des budgets annuels. Il faut adopter une approche globale et systématique pour la gestion de ces programmes. Des programmes intensifs d'éducation en matière de paix et d'autonomisation économique des ex-combattants sont d'une importance capitale. Cependant, la communauté internationale peut fournir les financements nécessaires et un appui technique, car les capacités nationales dans la région des Grands Lacs sont généralement faibles compte tenu du grand nombre d'ex-combattants. Il convient de noter que ces programmes s'attachent surtout à proposer aux ex-combattants d'autres moyens

de subsistance. Par conséquent, il faut des sources de financement fiables pour ces initiatives, afin de garantir des financements suffisants et en temps voulu.

La CIRGL souligne que ces programmes doivent être basés sur une évaluation approfondie de la situation dans un État membre donné afin d'identifier les combattants, les types et le nombre d'armes, ainsi que les zones de retour. Il faut également recenser les moyens de subsistance adéquats, déterminer quels sont les services de formation professionnelle et de vulgarisation appropriés et créer des possibilités et des services de réinstallation et de réintégration.

Cette approche exige des niveaux élevés de transparence et de coordination entre les parties prenantes des programmes concernés. Il faut également des systèmes de suivi et d'évaluation complets et efficaces afin de s'assurer que les communautés ciblées bénéficient de ces programmes et de prévenir la résurgence des conflits. En outre, cela exige que les programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation s'inscrivent dans le cadre des réformes nationales plus globales et de plus large portée visant à promouvoir la participation socio-économique au niveau national et à renforcer le secteur de la sécurité et la promotion de la justice transnationale.

Je voudrais indiquer que les programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation, même s'ils sont coûteux, ont eu des effets positifs en République démocratique du Congo, au Soudan, au Burundi et en République centrafricaine en permettant aux ex-combattants de mener des activités productives et en renforçant la cohésion sociale. Toutefois, on aurait pu faire davantage dans la région des Grands Lacs s'il y avait eu plus de ressources et de coordination entre les parties prenantes.

Nous encourageons la communauté internationale à appuyer les organisations de la société civile qui participent à la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de contact et de coordination chargé des mesures non militaires pour compléter les efforts militaires déployés par les pays de la région des Grands Lacs. Comme le Conseil le sait, la mission du Groupe de contact et de coordination est de proposer une approche globale et fondée sur des données probantes pour définir et mettre en œuvre des mesures non militaires en complément du renforcement de l'action militaire des États membres de la CIRGL. Le Groupe concentre ses efforts sur la facilitation

du désarmement et du processus de rapatriement des forces négatives au moyen d'une approche qui associe les communautés locales et la société civile et qui vise à renforcer la coopération transfrontalière, en vue de créer des possibilités économiques, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Quant à la question de savoir comment la région et la communauté internationale peuvent appuyer le renforcement des capacités d'institutions étatiques clefs, en particulier des structures douanières et de sécurité nationale, afin de garantir une surveillance et une gestion efficaces des ressources naturelles, je voudrais tout d'abord appeler de nouveau la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à Lusaka en 2010. La communauté internationale doit appuyer le renforcement des capacités de ce programme dans les pays qui le mettent en œuvre et ceux qui y adhèrent effectivement.

Dans ce cadre, et plus précisément dans la stratégie relative à l'extraction artisanale de l'or, certains éléments visent à améliorer les capacités des organisations douanières des États membres pour renforcer les mécanismes d'importation et d'exportation et pour contrôler le commerce de l'or artisanal à tous les niveaux, y compris dans les pays de transit et de destination.

S'agissant de la question de savoir comment la région peut accroître la participation des institutions financières internationales et du secteur privé au financement de projets et de programmes dans les secteurs d'extraction minière, nous sommes d'avis que les États et les Gouvernements de la région doivent élaborer des cadres juridiques et des politiques visant à créer un environnement propice aux investissements. Cela doit s'accompagner de la mise en place d'une infrastructure régionale qui favorise les échanges en amont et en aval. Les initiatives régionales conjointes en matière d'infrastructures dans les domaines de l'énergie, des corridors de transport et des télécommunications sont autant de domaines à prendre en considération. En outre, les États membres doivent établir des liens en matière de connaissances afin de favoriser l'innovation, la créativité, les compétences et la capacité des citoyens à tirer parti de ces vastes ressources naturelles. Il convient de renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes pour que ce secteur dispose d'une main d'œuvre qualifiée.

En ce qui concerne le rôle que les parties prenantes nationales, régionales et internationales peuvent jouer dans la transformation de l'utilisation à des fins productives des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs pour concourir directement au relèvement après les conflits, à un développement socioéconomique partagé et à la prospérité mondiale, je voudrais faire les propositions suivantes.

Premièrement, toutes les parties prenantes doivent contribuer à attirer les investissements dans la région en participant à la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir à Kigali en novembre, et en contribuant à son financement.

Deuxièmement, il convient d'élaborer des programmes et des projets visant à créer des emplois pour les jeunes, notamment par la promotion de la valeur ajoutée. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que les États membres de la CIRGL sont résolus à promouvoir la valorisation des minerais en ouvrant des raffineries et des fonderies sur leur territoire. C'est ce qui se passe actuellement en Ouganda et au Rwanda. Nous espérons que nous pourrions introduire le même programme en République démocratique du Congo. Cela est possible, étant donné le renforcement de la coopération interétatique et de la confiance mutuelle. Il faut continuer d'apporter un appui aux États membres pour renforcer les institutions de gouvernance afin de s'assurer que les États membres agissent conformément au constitutionnalisme, promeuvent l'état de droit et respectent les droits humains. La communauté internationale, en particulier les pays de destination des minerais, doit appuyer les efforts de diligence raisonnable déployés au sein de la CIRGL.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Pacte de la CIRGL en appui à la paix et la stabilité dans la région, mis en place il y a 15 ans dans le but de transformer la région en une zone exempte de conflits et caractérisée par une paix, une sécurité et une stabilité durables, reste très pertinent aujourd'hui. L'expérience des 15 dernières années a démontré que la transformation politique, sociale et économique de la région des Grands Lacs ne peut être réalisée que par une meilleure appropriation des programmes pratiques, l'implication des États membres de la CIRGL et un soutien diplomatique, financier et technique fiable de la communauté internationale. La durabilité de nos efforts dépend de la mesure dans laquelle nous avons répondu

efficacement aux défis régionaux par des solutions adaptées à la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Caholo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Pobee.

M^{me} Pobee (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord remercier la présidence kényane du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat de haut niveau d'aujourd'hui sur le soutien à l'engagement renouvelé des pays des Grands Lacs dans la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs des conflits. La présente séance a lieu à un moment où l'ONU a pris des mesures pour reconfigurer sa présence dans la région afin de relever au mieux les défis qui subsistent en matière de paix et de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

Mon exposé aujourd'hui portera sur quelques domaines prioritaires où le soutien du Conseil serait le plus nécessaire. L'Envoyé spécial Huang Xia ayant fourni des éléments du tableau général, je voudrais consacrer une attention particulière à la République démocratique du Congo.

Tout d'abord, l'insécurité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo reste l'un des principaux défis auxquels la région est confrontée aujourd'hui. Des groupes armés nationaux et étrangers opèrent toujours dans l'est de la République démocratique du Congo et continuent de perpétrer des attaques meurtrières contre des civils, ce qui ne fait que détériorer la situation humanitaire déjà catastrophique. Depuis le début de cette année, au moins 1 043 civils ont été tués, dont 233 femmes et 52 enfants.

L'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a mis en lumière les causes sous-jacentes des conflits dans la région, qui vont de la présence de groupes armés étrangers, de l'exploitation illégale des ressources naturelles, des litiges fonciers et frontaliers, des tensions intercommunautaires, de la présence limitée de l'État dans les zones reculées aux inégalités persistantes dues à la marginalisation et à l'exclusion, au chômage des jeunes et à la pauvreté. La question centrale de notre débat d'aujourd'hui est de savoir comment nous pouvons soutenir les efforts déployés par les pays de la région pour exploiter pleinement le potentiel de leurs ressources humaines et naturelles afin de construire une paix et un développement durables.

Pour relever les différents défis auxquels sont confrontés les pays de la région des Grands Lacs, il convient d'adopter une approche globale reposant sur un engagement politique renforcé, qui inclut des interventions militaires et non militaires, favorise la coopération économique transfrontalière et renforce la confiance entre voisins et entre communautés. À cet égard, nous sommes encouragés par l'amélioration des relations bilatérales entre les pays voisins et la signature d'accords au niveau régional dans des domaines aussi variés que la sécurité, le commerce et la coopération économique. Ce rapprochement crée un élan pour l'évaluation et la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ce qui nous permet de recentrer nos efforts sur le soutien aux États Membres de la région.

À mesure que nous avançons, nous nous félicitons de la tenue, dans les prochains mois, du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, qui sera accueilli par la République démocratique du Congo. Ce sera l'occasion pour les pays de la région de réaffirmer leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de prendre des mesures concrètes pour faire progresser la paix et la sécurité dans la région.

Les gouvernements de la région continuent de prioriser les opérations militaires dans le cadre de leurs efforts visant à faire face à la menace que représentent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons donc la décision du Président Tshisekedi Tshilombo d'établir un centre opérationnel à Goma, en vue de renforcer la coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo dans la conduite d'opérations fondées sur le renseignement contre les groupes armés dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, où l'état de siège est toujours en vigueur. Je voudrais souligner à cet égard que ces opérations militaires doivent être menées dans le strict respect de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et veiller à atténuer les dommages causés aux civils, afin d'éviter toute souffrance supplémentaire à la population que nous voulons protéger.

Toutefois, il est également important que la primauté de la politique reste le cadre dans lequel toutes les initiatives se traduisent en actions. À cet égard, je tiens à saluer l'adoption d'un plan d'action

triennal du Groupe de contact et de coordination visant à neutraliser les « forces négatives » par une approche non militaire. La MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont bien collaboré dans cette approche et continueront à apporter leur soutien à l'opérationnalisation du Groupe de contact et de coordination par la mise en place d'une cellule opérationnelle située à Goma, en République démocratique du Congo.

Une approche régionale globale et coordonnée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sera également un outil important pour inciter les ex-combattants à ne pas rejoindre les rangs des groupes armés, tout en excluant la possibilité pour ces derniers de rejoindre automatiquement les forces armées, pour empêcher le recrutement de jeunes dans les communautés vulnérables et pour endiguer les flux illicites d'armes dans la région. Dans ce contexte, je félicite les autorités congolaises pour leur engagement à fournir des ressources adéquates pour le fonctionnement du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation qui a été récemment mis en place. La réussite de ce programme national contribuera grandement à une paix et une sécurité durables en République démocratique du Congo. J'appelle les partenaires et les donateurs internationaux à soutenir également ces efforts tout en veillant à ce que les États Membres participants restent engagés et impliqués dans ce processus.

Si l'activité des groupes armés est un symptôme de l'insécurité dans la région, les conditions propices à ces activités doivent être traitées en amont. Parmi les principales causes profondes des conflits, comme nous le savons tous, figurent l'exploitation illégale et le trafic régional des ressources naturelles, qui contribuent non seulement à financer les réseaux de groupes armés, mais aussi à créer des économies parallèles au détriment des budgets des États dont les revenus ne cessent de diminuer. Le récent atelier sur les ressources naturelles organisé à Khartoum, coorganisé par le Bureau de l'Envoyé spécial, témoigne de la volonté des pays de la région de s'attaquer à ce problème en renforçant les contrôles aux frontières, en étendant l'autorité de l'État et en améliorant la coopération en matière de gestion des frontières dans leurs zones frontalières communes.

La voie vers une paix et un développement durables dans la région exige également la participation significative des femmes, des jeunes et du secteur privé. De ce point de vue, le plan d'action de la Stratégie des

Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs offre l'occasion de progresser dans ce domaine. Pour leur part, la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs continueront à veiller à la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et de paix locaux et à travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation dans le cadre du lien entre paix, développement et action humanitaire.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer que l'ONU poursuivra sa collaboration avec les pays de la région pour soutenir les efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. La région compte sur le plein appui du Conseil de sécurité pour mettre fin au cycle récurrent de la violence et pour lui fournir les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Pobe de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Kenya.

Qu'il me soit permis de commencer, comme il se doit, par remercier mes collègues les Ministres irlandais et angolais, qui ont bien voulu se joindre à nous pour cet important débat. J'exprime également ma gratitude à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, au Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique pour leurs exposés éclairants.

Peu de régions dans le monde illustrent mieux la notion de paradoxe que la région des Grands Lacs en Afrique. Abritant la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, un poumon vital pour notre planète, la région est le bassin versant des plus grands fleuves et lacs d'Afrique et l'habitat d'une biodiversité impressionnante. Pour notre discussion d'aujourd'hui, il est important de rappeler que la région des Grands Lacs est dotée d'une vaste gamme inégalée de minerais précieux et rares, ainsi que d'un riche réservoir de pétrole et d'autres hydrocarbures. La vocation de la région à devenir le grenier de l'Afrique, sa source d'énergie verte et propre, le moteur de son industrialisation et sa voie vers la croissance économique et la transformation sociale semble évidente et manifeste ; pourtant, c'est le contraire qui se passe.

Il existe un grand décalage entre les richesses et les promesses que recèle la région et la réalité de la pauvreté, du sous-développement et de l'instabilité omniprésents depuis des siècles. Cela est dû en partie à un cycle incessant d'extraction sauvage, d'exploitation illicite, de pillage et de trafic de ses ressources naturelles, qui a permis le déclenchement, l'escalade et la poursuite des conflits armés. La ruée vers les ressources naturelles de la région a contribué à l'ingérence extérieure, alimenté les rivalités entre États, affaibli les institutions de l'État, engendré l'instabilité politique et compromis la gestion de la diversité à l'intérieur des États, avec un coût élevé en termes de souffrance humaine, notamment pour les femmes et les enfants.

La capacité de certains États de la région, en particulier ceux qui sont en phase de transition et de reconstruction, d'exercer un contrôle total sur leur territoire, de gérer les ressources, de fournir des biens publics de base, y compris la sécurité et l'ordre public, de faire progresser la démocratie et de lutter contre la prolifération des groupes armés est également mise à rude épreuve par le fardeau que font peser d'autres menaces, telles que les calamités naturelles, les chocs liés aux changements climatiques, les pandémies comme celles du virus Ebola et des maladies à coronavirus, et autres crises humanitaires, ainsi que l'émergence de groupes affiliés au terrorisme dans la région. Nous pensons et croyons que le renforcement de la capacité et de l'agilité des États, associé au renforcement des institutions régionales, est un outil essentiel pour tenir la promesse que représente la région des Grands Lacs et ce qu'elle offre à l'Afrique et, en fait, au monde. Cette promesse passe aussi nécessairement par la sécurité et la prospérité des femmes et leur protection contre la violence fondée sur le genre, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous sommes ici aujourd'hui pour redynamiser et renouveler l'engagement du Conseil de sécurité à soutenir les gouvernements de la région dans la recherche de solutions pour s'attaquer durablement aux causes profondes et aux facteurs de conflit, en mettant l'accent sur l'exploitation positive des ressources naturelles de la région au service de la transformation socioéconomique.

Il est important de saluer les progrès, et des progrès il y en a eu. La région est restée résiliente et déterminée à surmonter ses difficultés et à aller de l'avant. On ne saurait trop insister sur le pouvoir des solutions régionales. À cet égard, les récentes interventions diplomatiques régionales de haut niveau

visant à améliorer et renforcer les relations bilatérales afin de mettre fin aux cercles vicieux des difficultés et des conflits sont louables.

Nous saluons également le travail de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous la direction de l'Angola, dans ses efforts pour promouvoir un dialogue constructif et le règlement des conflits par des moyens pacifiques et la coopération régionale.

En outre, ma délégation se félicite de la création récente du Groupe de contact et de coordination, qui constitue une étape importante dans les efforts régionaux visant à identifier et à mettre en œuvre des solutions non militaires aux problèmes transfrontaliers et aux facteurs de conflit. Il est nécessaire de trouver des solutions africaines solides à ces problèmes qui sont si spécifiques à l'Afrique.

Par ailleurs, nous souscrivons sans réserve aux efforts continus pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, adopté en 2006.

Ma délégation apprécie également à sa juste valeur le soutien de l'ONU, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, à la promotion de la coopération régionale et socioéconomique en tant que composante essentielle de l'instauration et du maintien de la paix et de la promotion du développement durable.

Il est instructif de constater que le développement durable des ressources naturelles est une des priorités du plan d'action triennal visant à rendre opérationnelle la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, sur lequel l'Envoyé spécial nous a donné plus de détail aujourd'hui.

Nous sommes résolument convaincus que la région doit exploiter avec courage et diligence ses ressources naturelles au profit de sa population, en particulier de sa jeunesse, afin de garantir sa paix et sa prospérité. Il faut abandonner le modèle d'extraction et d'exploitation non réglementées au profit d'un modèle qui favorise l'investissement dans les personnes, dans le renforcement des capacités, dans la valeur ajoutée, dans la création d'emplois et dans le développement des infrastructures.

Les ressources naturelles doivent être extraites et commercialisées de manière transparente, responsable et durable, et utilisées pour apporter des changements positifs à nos populations. En conséquence, nous avançons les cinq propositions d'action ci-après.

Premièrement, il faut fournir une assistance aux pays riches en ressources de la région des Grands Lacs, notamment en matière de renforcement des capacités, afin de permettre l'élaboration et l'application de politiques, stratégies et mécanismes idoines pour régir l'exploitation des ressources naturelles.

Deuxièmement, il faut accroître l'appui apporté aux services chargés de la sécurité et du maintien de l'ordre, aux fins d'une meilleure sécurité, en particulier autour des régions minières, des itinéraires de transit et des points de passage des frontières.

Troisièmement, il est crucial d'ouvrir des instances propices à un dialogue sans exclusive, afin de rétablir la confiance entre les communautés minières, les autorités locales, les services de sécurité, les entreprises extractrices et les négociants en ressources naturelles. Il faut que ces communautés fassent l'objet de véritables investissements, notamment en termes de création d'emplois, de formation et de mise à disposition de moyens de subsistance de substitution.

Quatrièmement, les pays de la région doivent coopérer pour déployer, de manière coordonnée, une série d'options militaires et non militaires propres à venir complètement à bout du défi que représentent les groupes armés. Les mesures non militaires pourraient inclure des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants. Le Kenya est heureux d'avoir fait en sorte que ses forces contribuent à promouvoir la paix dans l'est de la République démocratique du Congo.

Cinquièmement, il est nécessaire de renforcer une coopération régionale propre à approfondir l'intégration économique des pays touchés, en mettant particulièrement l'accent sur une utilisation productive des ressources nationales. La coopération régionale est également indispensable pour mettre en œuvre l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba, ainsi que d'autres outils régionaux de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

Nous concluons en réaffirmant que le Kenya, qui fait partie de la région des Grands Lacs, est déterminé à appuyer la transformation de notre région grâce à une meilleure gestion de nos ressources naturelles, dans

l'intérêt de notre prospérité partagée. Avançons avec ténacité ; avançons avec courage et espoir.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au Ministre d'État à l'aide au développement outre-mer et à la diaspora de l'Irlande.

M. Brophy (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Kenya d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également les intervenants d'aujourd'hui : l'Envoyé spécial Xia, l'Ambassadeur Caholo et la Sous-Secrétaire générale Pobee. Je souhaite également saluer la présence de nos collègues de l'Angola et de la République démocratique du Congo.

Je me félicite vivement que le Conseil de sécurité ait adopté aujourd'hui la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19 sur cette importante question. Ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits et aux facteurs d'instabilité qu'il sera réellement possible d'instaurer une paix durable et pérenne. Je souhaite faire trois observations au titre du débat d'aujourd'hui.

Premièrement, la coopération régionale est indispensable pour remédier aux causes profondes des conflits et aux facteurs d'instabilité dans la région des Grands Lacs. L'Irlande prend acte des progrès réalisés par les pays de la région pour améliorer et resserrer la coopération régionale dans tous les domaines relatifs à la politique, la sécurité et l'économie. Une paix durable ne peut être obtenue que par une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste crucial. Il jette les bases d'une vision partagée de la paix, de la sécurité et du développement socioéconomique de la région. L'Irlande attend avec impatience la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, prévue avant la fin de l'année. Nous espérons que cette réunion entretiendra la dynamique et contribuera à concrétiser les progrès récents en une prospérité partagée pour les habitants de la région des Grands Lacs.

La création du groupe de contact et de coordination entre les principales parties prenantes dans l'est de la République démocratique du Congo et la région, consacré à l'emploi de mesures non militaires pour remédier au conflit et à l'instabilité, est un important fait nouveau dont nous nous félicitons vivement. Les

Nations Unies continueront de jouer un rôle important à l'appui de la région, et l'Irlande accueille favorablement la stratégie régionale pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Sa mise en œuvre exigera la poursuite d'efforts concertés de la part des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Deuxièmement, l'exploitation et le commerce illicites des minerais et ressources naturelles sont un important vecteur de conflit en Afrique et, en particulier, dans la région des Grands Lacs, où les zones riches en ressources sont très disputées, ce qui attise les hostilités et la violence. Ces activités ont un effet multiplicateur sur d'autres facteurs d'instabilité. Changements climatiques, déplacements de population, extrême pauvreté, faim, inégalités socioéconomiques et absence d'horizons pour les jeunes exacerbent les défis que connaît toute la région.

L'Irlande appuie les efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés afin de garantir que des mécanismes de contrôle légaux, transparents et efficaces soient en place pour accompagner la gestion des ressources naturelles et empêcher leur exploitation illégale. Une bonne gouvernance est indispensable pour que les ressources naturelles abondantes de la région sous-tendent une croissance économique et un développement durables et profitables à tous.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2021/836) fait état de progrès à cet égard, et nous saluons les efforts que déploient actuellement les pays des Grands Lacs, les organisations régionales et les partenaires pour élaborer une approche globale de la gestion des ressources naturelles. Nous attendons avec intérêt de voir progresser la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier de haut niveau qui s'est récemment tenu à Khartoum, s'agissant de mettre un terme à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles.

L'Irlande entend continuer d'assumer sa part de responsabilités en étant actrice et championne du Système de certification du Processus de Kimberley, et en mettant en œuvre le Règlement de l'Union européenne sur les minerais provenant de zones de conflit. Membre du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, l'Irlande entend entretenir les contacts avec ses partenaires pour partager les meilleures pratiques et s'employer ensemble

à limiter les incidences négatives de l'exploitation minière, et veiller à ce qu'il contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Troisièmement, l'élaboration de solutions durables et de long terme exige de promouvoir et de défendre les droits humains et l'état de droit, et de répondre de manière cohérente et coordonnée aux crises humanitaires auxquelles se heurte la région. Cette dernière, qui compte 15 millions de déplacés et connaît une insécurité alimentaire et une malnutrition aiguë de plus en plus marquées, en particulier en République démocratique du Congo où le cycle du conflit et de la faim a été aggravé par des facteurs d'instabilité tels que les changements climatiques, est confrontée à l'une des crises humanitaires les plus graves au monde. Pour remédier à cette crise et protéger les plus vulnérables, il faut une intervention collective, et nous exhortons toutes les parties à garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et à accorder un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Depuis trop longtemps, les femmes et les jeunes subissent le plus gros des difficultés dues aux conflits et à l'insécurité. Pour l'Irlande, il est évident qu'une participation pleine, égale et concrète des femmes aux efforts nationaux, régionaux et internationaux est impérative pour mettre au point des solutions durables face aux causes profondes des conflits et aux facteurs d'instabilité. Parmi ces solutions, citons la gestion efficace des ressources naturelles et la mise en œuvre effective de processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans toute la région. Promouvoir l'égalité des genres et garantir une participation significative des jeunes favorise la transformation et accélère les progrès vers la paix, la sécurité et le développement.

Les causes profondes des conflits et les facteurs d'instabilité sont des défis communs qui requièrent des solutions communes. Ces dernières doivent être trouvées grâce à un rôle actif des nations de la région. Ces efforts doivent être appuyés à l'échelon régional par une collaboration renforcée entre États voisins et organisations régionales. Il est clair qu'au niveau international, il est dans notre intérêt commun que la région des Grands Lacs soit une région pacifique et prospère, capable de répondre aux besoins de ses habitants.

Pour résoudre ces problèmes, nous devons renouveler notre appui à la mise en œuvre de

l'Accord-cadre et aux initiatives régionales qui renforcent la coordination et la coopération. Nous devons veiller à ce qu'une gouvernance et des contrôles efficaces soient en place pour permettre une gestion légale et transparente des ressources naturelles. Nous devons nous employer collectivement à répondre aux besoins humanitaires urgents, et nous devons honorer notre engagement à promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit. Dans le même temps, nous devons également maintenir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au premier plan de nos efforts visant à élaborer et mettre en œuvre des solutions durables et de long terme pour la région.

M. de Rivière (France) : Je remercie les différents intervenants pour leurs présentations. Je salue votre présence parmi nous, Madame la Ministre, et l'organisation par le Kenya de ce débat important.

Je soulignerai trois points.

Premièrement, l'intensification de la coopération régionale doit se traduire par des effets concrets pour les populations. Les rapprochements doivent permettre d'assurer la protection des civils, y compris des personnels humanitaires, toujours victimes des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

La France salue l'établissement du Groupe de contact et de coordination pour les mesures non-militaires. Il doit consolider la confiance et accélérer les processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration. Il importe aussi de veiller à la coordination des acteurs sécuritaires sur le terrain, entre eux mais aussi avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

La nouvelle dynamique régionale doit soutenir un développement durable au service des populations. À cet égard, la conclusion de plusieurs accords bilatéraux en matière de commerce, d'investissements et d'infrastructures, le développement de cadres régionaux pour répondre à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont des éléments positifs. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région doit continuer à guider les États de la région. Il est urgent que se tienne le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, qui sera un point d'étape majeur pour en vérifier la mise en œuvre.

J'en viens à mon deuxième point. Il est impératif d'endiguer une des principales causes de l'instabilité qui est l'exploitation illégale des ressources naturelles. Celle-ci contribue à financer les groupes armés et les réseaux criminels, alimentant les conflits et exacerbant les tensions entre États. Le commerce de certains minerais comme le tantale, l'étain et le tungstène est certes davantage encadré. Mais l'exploitation de l'or continue à faire l'objet d'une attention insuffisante et il doit être régulé plus étroitement. Les recommandations de l'atelier sur les ressources naturelles de Khartoum doivent être suivies d'effets. Les efforts doivent redoubler pour mettre en œuvre le Mécanisme de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. L'harmonisation des régimes fiscaux, le renforcement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, le développement de bases de données régionales sur les flux de minerais sont autant de pistes pour soutenir la transparence et pour lutter contre l'impunité.

Au-delà de la région, tous les États, notamment ceux de transit et de destination, doivent bâtir une chaîne de valeur responsable. L'Union européenne s'est dotée en janvier dernier d'un nouveau règlement pour lutter contre le trafic de minerais. Elle aidera ainsi la République démocratique du Congo à recouvrer la souveraineté sur ses propres ressources. Le Conseil de sécurité doit lui aussi agir en sanctionnant les individus et les entités liés à l'exploitation illégale des ressources.

Enfin – et c'est mon dernier point – la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs doit bénéficier du plein appui de la région et de ses partenaires. Le plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie prévoit des actions ciblées et séquencées. Elles nécessiteront d'abord et avant tout une forte mobilisation des États de la région. Dans les prochains mois, la mise en œuvre du plan devra particulièrement promouvoir la justice transitionnelle et les institutions nationales des droits de l'homme. Tant que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme se poursuivront, la région ne retrouvera pas une paix durable.

Les besoins humanitaires augmentent. L'insécurité alimentaire s'aggrave. Le virus Ebola resurgit. La République démocratique du Congo est l'État qui concentre le plus grand nombre de personnes déplacées en Afrique. Conformément au plan d'action, il est urgent d'élaborer des solutions durables permettant

des réinstallations et des rapatriements volontaires dans la sécurité et la dignité.

Enfin, les investissements dans la région doivent soutenir le développement local, l'engagement des jeunes et des femmes, le respect de l'environnement. Ces priorités devront être au cœur des discussions de la conférence sur l'investissement et le commerce en cours de préparation.

Alors que la MONUSCO poursuit sa transition, les organismes des Nations Unies doivent renforcer leur présence dans la région des Grands Lacs. Les bailleurs doivent se mobiliser pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale et répondre aux besoins humanitaires. La pleine contribution du Fonds de consolidation pour la paix sera également nécessaire.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Huang Xia, le Secrétaire exécutif João Samuel Caholo et la Sous-Secrétaire générale Martha Pobee.

Je me concentrerai moi aussi sur trois points aujourd'hui.

Premièrement, nous saluons les avancées enregistrées dans le domaine de la coopération dans la région des Grands Lacs. Les efforts diplomatiques bilatéraux et les visites de haut niveau dans la région en attestent. Nous constatons également un renforcement de la coopération en matière de sécurité ainsi qu'un resserrement de la coordination des actions militaires et non militaires contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce sont là des éléments encourageants, notamment étant donné la violence, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que la grave crise humanitaire que connaît cette région. Il est essentiel que le système des Nations Unies et la communauté internationale appuient les efforts visant à faire face à la situation, notamment par le biais de la coopération et de la coordination régionales.

Deuxièmement, l'adoption de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ainsi que du plan d'action qui l'accompagne est un bon point de départ pour promouvoir une coopération régionale plus étroite. L'accent mis par le plan d'action sur l'implication des principaux partenaires financiers, tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne, contribuera à la tenue des promesses. Nous nous

réjouissons également de l'intensification des activités de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et des actions prévues en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous félicitons la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo d'avoir adopté, dans le récent plan de transition, une approche du DDR tenant compte des questions de genre. Nous attendons avec intérêt de travailler avec l'Envoyé spécial et tous les acteurs concernés, y compris la société civile et les femmes, pour assurer la mise en œuvre de ces importantes initiatives.

Troisièmement, le commerce illicite des ressources nationales génère des centaines de millions de dollars par an. Il est la cause première du conflit et doit être traité. Il alimente la violence intercommunautaire dans l'est de la République démocratique du Congo, contribue à la prolifération des armes légères et de petit calibre et fait obstacle à la consolidation de la paix et de la sécurité. En outre, il renforce les groupes armés, ce qui entraîne des souffrances supplémentaires pour la population civile. Le commerce illicite de l'or, du bois et d'autres ressources naturelles se traduit également par une perte de recettes publiques pour la République démocratique du Congo et la région. Cela a, à son tour, de graves conséquences sur la capacité des États à protéger leurs populations et à fournir des services essentiels.

La dimension transfrontière du commerce illicite ne saurait être négligée. À cet égard, nous jugeons encourageante la recommandation issue de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles, qui s'est tenu à Khartoum, en août. Nous devons renforcer l'appropriation de ces initiatives régionales. L'adoption de cette recommandation par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du prochain sommet extraordinaire de la CIRGL, ainsi que les mécanismes créés par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et la CIRGL, peuvent contribuer à réduire les revenus des groupes armés et à faire progresser une gestion transparente et durable des ressources naturelles dans la région. La Norvège encourage toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour en assurer la mise en œuvre.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19. La Norvège réaffirme son appui au

travail de l'Envoyé spécial et de la CIRGL. Leurs efforts sont essentiels pour garantir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Kenya d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé. Nous vous remercions également, Madame la Présidente, de nous avoir décrit de manière si éloquente la région des Grands Lacs et de nous avoir rappelé ce qui était possible pour la région et le continent dans son ensemble.

Nous nous félicitons des exposés complets présentés par nos intervenants ce matin.

Au cours des dernières années et en dépit des difficultés ambiantes, les pays de la région des Grands Lacs ont accompli des progrès louables, notamment en prenant des mesures concrètes pour favoriser des transferts pacifiques du pouvoir, normaliser les relations bilatérales et poursuivre la mise en œuvre des engagements contractés en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À cette fin, nous reconnaissons le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dans la promotion de la coordination et de la coopération entre les États de la région en matière de lutte contre les conflits en cours.

Nous souhaitons également prendre un moment pour louer les efforts consentis en vue d'améliorer la visibilité, la représentation et l'autonomisation des femmes dans la région dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous recommandons vivement que l'on continue à faire des progrès aux fins d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les stades des processus politiques, de la consolidation de la paix et du développement.

Cela étant, nous demeurons préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité dans certaines parties de la région, notamment l'est de la République démocratique du Congo, où les groupes armés continuent de commettre des attaques qui touchent la population civile et ont des conséquences profondes et déstabilisatrices pour la région. Bien que la situation dans son pays reste précaire, nous accueillons avec satisfaction l'annonce unilatérale d'un cessez-le-feu par le Président Touadera, qui représente une étape fondamentale vers la mise en œuvre de l'Accord

politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et nous appelons toutes les parties à suivre et à respecter ces efforts.

La situation humanitaire dans la région est également une source de profonde préoccupation. En République centrafricaine, la violence continue de contribuer aux déplacements à l'intérieur du pays d'un grand nombre de personnes, dont une grande partie sont en situation d'insécurité alimentaire. Dans le contexte des efforts politiques et diplomatiques en cours visant à remédier à la situation dans la région, il est crucial que la communauté internationale maintienne son appui aux populations de la région, notamment par des contributions aux plans d'aide humanitaire pertinents.

L'appui continu de la communauté internationale aux efforts que déploient les pays de la région en faveur de la paix est essentiel. Il s'agit notamment de l'appui aux institutions nationales et à la mise en œuvre des cadres pertinents, ainsi qu'aux efforts régionaux en matière de lutte contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, pour qu'ils deviennent des catalyseurs de croissance économique et de développement.

Nous espérons que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs contribuera efficacement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et au renforcement des liens entre la paix et la sécurité, la justice et le développement dans la région. Cette approche à l'échelle du système, qui souligne les priorités de l'ONU dans la région au cours des prochaines années, démontre l'attachement de l'Envoyé spécial à la paix régionale à long terme. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer sa mise en œuvre.

Pour favoriser une paix et un développement durables, nous devons nous attaquer à l'enchevêtrement complexe de causes profondes et de facteurs d'une violence endémique, en particulier l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. Nous soulignons que cette approche doit être associée aux efforts des partenaires clefs visant à donner aux pays de la région les moyens d'anticiper, de gérer, d'atténuer et de régler les conflits émergents.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie les pays et les peuples de la région et saisit la moindre occasion d'appuyer les travaux des organisations régionales et sous-régionales, en réitérant l'importance

de solutions africaines aux problèmes africains. Nous saluons les efforts que déploie l'ONU, notamment par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial, et tous les efforts entrepris pour garantir la paix, la sécurité et le développement socioéconomique de la région.

Enfin, nous nous félicitons à notre tour de l'adoption de la déclaration présidentielle (S/PRST/2021/19) sur la région des Grands Lacs, qui sera publiée plus tard.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Kenya d'avoir convoqué ce débat, et vous souhaite une fois de plus la bienvenue, Madame la Présidente, au Conseil. Nous remercions également l'Envoyé spécial Huang Xia, M. João Samuel Caholo et M^{me} Martha Pobee de leurs exposés, et nous adressons nos salutations aux représentants de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Burundi et du Rwanda.

Le Mexique accueille avec satisfaction les résultats encourageants de la diplomatie régionale, notamment la normalisation des relations entre le Burundi et le Rwanda et le renforcement des liens entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous soulignons l'effet positif de ces dynamiques régionales sur la paix et la sécurité, par exemple pour la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Le plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs est bienvenu. Nous reconnaissons l'importance de cet instrument non seulement pour identifier les domaines d'action prioritaires dans la région, mais également en tant que mécanisme de programmation et d'évaluation.

Hormis les progrès réalisés, nous notons que des problèmes importants persistent, notamment du fait des activités des groupes armés, qui créent des problèmes de sécurité et d'accès à l'aide humanitaire. La lutte contre les causes profondes de la violence doit être une priorité, car elle représente le seul moyen rationnel et efficace de la contenir.

À cet égard, je souhaite souligner brièvement quatre points.

Premièrement, l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles restent un des principaux problèmes qui touchent la région. Des mesures fermes

doivent être mises en place pour contrer ce cycle criminel. L'harmonisation de la législation dans ce domaine et le renforcement des systèmes judiciaires et fiscaux constituent des mesures opportunes et tangibles.

Deuxièmement, l'insécurité et la violence sont aggravées par les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre. Il existe un lien entre les fonds issus de l'exploitation illégale des ressources naturelles et l'acquisition de ce type d'armes. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des mesures plus spécifiques pour lutter contre ce fléau. L'objectif est de réduire les activités des groupes armés, conformément au groupe d'éléments 2 du plan d'action.

Nous estimons qu'il est extrêmement important d'élaborer des politiques et des programmes de gestion des armes et des munitions qui soient complémentaires de la stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration. Cela contribuerait certainement à atteindre la cible 16.4 des objectifs de développement durable. Il est indéniable que les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration revêtent une importance particulière pour lutter contre ce phénomène, mais l'efficacité des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration est largement tributaire des perspectives et d'autres possibilités offertes aux ex-combattants, et c'est pourquoi le développement socioéconomique de la région est essentiel.

Troisièmement, comme cela a été déjà mentionné, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la distribution très inéquitable des vaccins continuent d'avoir des conséquences négatives dans la région et ailleurs dans le monde, aussi bien en matière de santé publique que de développement socio-économique. Nous réitérons qu'il faut décréter que le vaccin contre la COVID-19 doit être considéré comme un bien public mondial afin de garantir son accès universel.

Enfin, il convient de souligner l'importance de l'élan qui a été imprimé, au bon moment, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte régional. Nous nous félicitons de la participation accrue des femmes à la vie politique, ainsi que de leur inclusion dans les processus de médiation et de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance pour le Conseil de continuer à accorder l'attention voulue à la situation dans la région des Grands Lacs, car il en va de l'instauration d'une paix pérenne dans une grande partie du continent africain. Par conséquent, nous nous

félicitons de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19 à la présente séance.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; et M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, de leurs exposés édifiants. Par ailleurs, nous vous remercions, Madame la Présidente, de présider la présente séance, ainsi que le Kenya pour le thème qu'il a choisi pour le débat d'aujourd'hui.

La région des Grands Lacs est confrontée à de nombreux défis sur les plans politique, économique et de la sécurité, qui ont des conséquences directes sur la sécurité, la paix, la stabilité et le développement des pays de la région. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé cette situation et exacerbé les difficultés à faire face à ces défis et leurs répercussions, notamment sur la situation humanitaire.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, les pays de la région vivent toujours sous la menace de groupes armés qui continuent de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité, en plus de leurs activités d'exploitation et de commerce illégaux des ressources naturelles, ainsi que de trafic d'armes pour financer leurs opérations. Cela a aggravé les souffrances de la population et exacerbé le phénomène des déplacements forcés, à l'intérieur et à l'extérieur des pays, tandis que les violations des droits humains et les violences sexuelles et fondées sur le genre persistent.

Face à ces menaces, il faut adopter une approche régionale commune pour y mettre fin ainsi qu'à leurs conséquences directes sur la sécurité et la stabilité de la région, afin que les richesses de la région des Grands Lacs soient un moteur de développement et un facteur de renforcement de la sécurité et de la stabilité des différents peuples de la région, au lieu de continuer à être une source de financement des groupes armés et un facteur qui alimente les conflits et la violence.

La mise en œuvre pleine et efficace de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région par tous les signataires est d'une grande importance pour que la région des Grands Lacs parvienne à la paix, à la stabilité et au développement. Dans ce contexte, nous saluons

les efforts déployés par les signataires pour honorer leurs engagements, ainsi que l'appui apporté par les organisations régionales et sous-régionales à cette fin.

De même, nous nous félicitons des résultats du troisième mini-sommet concernant la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui s'est tenu à Luanda le 16 septembre, sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cette conférence a porté notamment sur les moyens de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et de relever les défis humanitaires auxquels les pays de la région sont confrontés.

Malgré les difficultés persistantes, une occasion importante s'offre à la région des Grands Lacs pour parvenir à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement durable, grâce aux efforts concertés des pays de la région, à condition qu'ils bénéficient de l'appui de la communauté internationale pour faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre portant sur la sécurité et la politique, parallèlement aux aspects économiques et de développement, qui sont un élément essentiel pour une paix et une stabilité durables. En outre, l'amélioration des conditions de vie, notamment dans les zones frontalières, le développement de la coopération commerciale, la lutte contre la corruption et la bonne gestion des ressources naturelles permettront de renforcer la confiance et auront un effet positif sur la situation des populations de la région.

Je salue les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son équipe pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région par leurs bons offices, la médiation et la diplomatie préventive, ainsi que pour renforcer les capacités dont les pays de la région peuvent bénéficier mutuellement. Nous saluons également les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour relever les défis à long terme liés à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région et le plan d'action qui a été lancé à cet égard.

Pour terminer, nous saluons le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix et ses principaux partenaires, tels que la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix, pour appuyer la coopération transfrontalière dans les domaines de

la sécurité, de la réconciliation, de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance et de la réintégration des combattants, ainsi qu'en ce qui concerne la recherche de solutions durables au problème des personnes déplacées.

La Tunisie réaffirme son appui aux efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales, au premier rang desquelles l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et tous les autres partenaires pour consolider les acquis obtenus grâce à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et promouvoir la coopération régionale, ce qui conduira inévitablement à une paix à long terme et au développement durable de la région. Par ailleurs, nous approuvons l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19 à la présente séance.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Kenya d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et je salue l'engagement du Kenya à faire de cette question une priorité. Je remercie également les intervenants de leurs exposés et je souhaite la bienvenue aux pays de la région qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Nous sommes bien conscients que les causes profondes et les conflits endémiques dans la région des Grands Lacs sont multiples et complexes. Depuis plus de 20 ans, l'insécurité, surtout dans l'est de la République démocratique du Congo, est l'un des facteurs de déstabilisation de cette région, qui est caractérisée par des attaques et des meurtres de civils au quotidien, par diverses forces négatives.

Nous constatons avec regret qu'une autre caractéristique importante du conflit, un comportement indigne d'êtres humains, est la violence sexuelle liée au conflit, accompagnée de graves violations contre les femmes et les enfants. Du fait du conflit en cours, la population de la région fait face à une grave insécurité alimentaire et à une situation humanitaire catastrophique. Il est inconcevable que les déplacements forcés concernent environ 15 millions de personnes dans la région. Cela ne devrait pas arriver à notre époque.

L'exploitation illégale des ressources naturelles, qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, est depuis longtemps un facteur d'insécurité et de conflit dans la région. Nous devons veiller à ce que ces ressources servent au bien-être de la population de la région.

À cet égard, je voudrais mettre en évidence trois domaines principaux qui sont fondamentaux pour remédier à ce facteur de conflit.

Tout d'abord, nous sommes convaincus qu'une coopération régionale réussie est un outil essentiel pour consolider un meilleur contrôle du minerai provenant d'une zone de conflit et des sites miniers. Nous saluons les efforts déployés par les pays de la région pour renforcer leur dialogue commun et leur coopération régionale dans la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources naturelles. À cet égard, nous encourageons les pays de la région à faciliter la mise en œuvre d'initiatives régionales communes dans ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de la base de données régionale sur les flux de minerais, le Mécanisme régional de certification et l'harmonisation des réglementations régionales. Nous croyons également qu'il existe de grandes opportunités pour les femmes et les jeunes d'être impliqués dans le secteur minier, ce qui leur offrirait une alternative à leur implication dans le conflit armé.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que le renforcement du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation offrirait des perspectives propres à interrompre l'approvisionnement en armes des groupes armés. Il est particulièrement important de garantir une gestion durable et transparente des stocks nationaux d'armes et de munitions afin d'éviter qu'ils ne tombent entre les mains de forces négatives. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les pays signataires pour créer le Groupe de contact et de coordination et les engagements pris pour mettre en œuvre son plan d'action qui permettrait de réduire les menaces posées par les forces négatives. Nous apprécions également le rôle important de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui offre ses bons offices et des conseils stratégiques et techniques.

Troisièmement, nous soulignons le rôle important des autorités d'enquête et des tribunaux de la région s'agissant de la question de la responsabilité de l'exploitation illégale des ressources naturelles. En conséquence, nous encourageons les pays de la région à lutter contre l'impunité des crimes graves au regard du droit international et des autres violations graves des droits de l'homme et des atteintes à ces droits. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance permettra de tracer la bonne voie et d'accroître la confiance de la population dans le système judiciaire et l'état de droit.

Enfin, je remercie l'Envoyé spécial pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale et pour son soutien indéfectible aux pays signataires dans la lutte contre les causes profondes du conflit.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de votre participation, Madame la Présidente, à la présente séance en votre qualité de Présidente du Conseil de sécurité. Nous sommes reconnaissants à l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia ; à la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Martha Pobeë ; et au Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), M. João Samuel Caholo. Nous les remercions pour les vues qu'ils ont exprimées.

Nous saluons également la participation des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Angola, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Nous apprécions le fait que la présidence kényane a convoqué ce débat sur la question de la région des Grands Lacs. Nous pensons que la discussion d'aujourd'hui nous permettra d'échanger des vues et de trouver des dénominateurs communs et des lignes directrices pour nos efforts futurs visant à stabiliser la situation dans cette importante région.

Une influence déterminante sur la région continue d'être exercée par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, qui reste assez difficile. Nous avons pu constater une certaine stabilisation au Tanganyika et au Kasaï, mais une forte menace pour la sécurité subsiste dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, où les Forces démocratiques alliées restent actives, ainsi que d'autres groupes armés. L'objectif reste de rendre l'extraction des minerais plus ordonnée afin d'empêcher que leur contrebande ne profite aux groupes armés illégaux.

Nous sommes convaincus que l'utilisation exclusive de moyens militaires empêcherait une normalisation durable en République démocratique du Congo. Nous avons suivi de très près les efforts déployés par les autorités pour rétablir le contrôle de la sphère sécuritaire, améliorer la situation humanitaire, promouvoir le développement socio-économique, régler les différends frontaliers avec les voisins, résoudre les conflits intercommunautaires et mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants.

Dans le contexte de toutes ces questions de sécurité et de la situation humanitaire difficile, et en tenant compte du facteur de la maladie à coronavirus, nous notons l'intensification de la diplomatie menée par les États de la région afin de construire des relations de bon voisinage. Nous nous félicitons de cette volonté de développer la coopération afin de surmonter les défis existants, notamment en recourant à des formats collectifs. Cela s'applique à la mise en commun des efforts pour combattre les groupes armés, renforcer les frontières et développer les relations commerciales.

Nous prenons note des nombreux contacts établis à différents niveaux entre la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie, et nous pensons que le fait que le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, préside l'Union africaine cette année attirera une attention supplémentaire sur la question de la région des Grands Lacs. Nous apprécions également le rôle joué par la CIRGL sous la présidence angolaise.

Enfin, au rang des initiatives positives il y a un accord sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre les feuilles de route sur la stabilisation de la République centrafricaine, qui était à la base de la décision prise par le Président Touadera de déclarer un cessez-le-feu.

Toutes les réalisations que je viens d'énumérer ont un point commun. Toutes les initiatives qui contribuent à stabiliser la situation ne seront viables que si elles sont élaborées et approuvées par les participants directs et soutenues au niveau régional. Cela est également conforme au principe sur lequel nous sommes tous d'accord : il faut des solutions africaines aux problèmes africains. Nous sommes fermement convaincus qu'il s'agit d'une condition préalable nécessaire au succès et cela montre une fois de plus à quel point il peut être néfaste d'imposer des formules toutes faites, de supprimer les initiatives et la souveraineté nationales et de tenter ouvertement d'interférer de l'extérieur.

Nous estimons que le rôle de la communauté internationale et du Conseil de sécurité consiste à soutenir les initiatives des acteurs régionaux. À cet égard, nous saluons le travail effectué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous estimons nécessaire que tous les pays mettent en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Nous sommes convaincus que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la

prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs imprimera un nouvel élan aux efforts collectifs déployés par les acteurs régionaux. Nous notons également que la mise en œuvre du plan d'action prévu par cette stratégie a commencé. Nous soutenons les bons offices de M. Huang Xia dans le cadre de ses efforts pour promouvoir le dialogue, renforcer la confiance et normaliser les relations entre les pays de la région, ainsi que son approche approfondie et globale des causes profondes des situations de crise.

En conclusion, nous voudrions réaffirmer que la Russie, également en sa qualité de membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, entend continuer à apporter son soutien au processus de paix en République démocratique du Congo et à la stabilisation de la région dans son ensemble.

M. Abarry (Niger) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter, ainsi que votre pays, le Kenya, pour avoir organisé cet important débat sur la région des Grands Lacs.

Je voudrais saluer tous les présentateurs pour les perspectives qu'ils viennent de nous donner. Je salue également la présence des ministres angolais et irlandais, ainsi que celle des pays de la région à ce débat. La recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit dans la région des Grands Lacs, thème de notre débat d'aujourd'hui, est en effet un choix pertinent parce qu'il pose la question opportune de la stabilité, de la paix et de la prospérité des pays de la région, en particulier, et du continent africain dans son ensemble.

Le Niger salue, à cet égard, l'intensification ces dernières années des efforts diplomatiques déployés par les dirigeants de la région visant à relancer la coopération dans les domaines de la sécurité, de l'exploitation des ressources naturelles, des flux de réfugiés et de l'assistance judiciaire. Le dégel diplomatique entre le Rwanda et le Burundi, qui s'est matérialisé par des visites de hauts fonctionnaires des deux parties, les contacts de haut niveau du Président Félix Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, avec ses voisins visant à réduire les activités des groupes armés, ainsi que la gestion des conséquences des crises sanitaires d'Ebola et de la maladie à coronavirus (COVID-19) ou de l'éruption du volcan Nyiragongo, sont autant de signes encourageants qui contribuent, à n'en pas douter, à la normalisation des relations entre les pays de la région.

Le Niger encourage la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, adopté à Addis-Abeba le 24 février 2013, qui constitue la principale feuille de route dans la recherche de la stabilité, le renforcement de la gouvernance et des institutions démocratiques ainsi que le renforcement de la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs.

Sur le plan politique, le Niger salue la tenue d'élections dans plusieurs pays membres dudit cadre, comme la République centrafricaine, la République du Congo, l'Ouganda et la Zambie. Les progrès politiques réalisés en République démocratique du Congo depuis la tenue des dernières élections, qui ont consacré la première alternance politique pacifique pour ce pays, les différentes mesures économiques prises ainsi que la recomposition en cours de la Commission électorale nationale indépendante sont autant d'actions salutaires vers la consolidation de la bonne gouvernance et des institutions démocratiques, qu'il convient d'encourager.

Nous félicitons le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les mesures qu'il a également prises en vue d'atteindre les objectifs des critères de référence sur le plan de transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, notamment ceux liés au programme de désarmement, de démobilisation et de relèvement communautaire.

Nous encourageons dans le même ordre d'idées, le Gouvernement centrafricain à poursuivre les efforts pour renforcer l'inclusivité et la transparence du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en cours dans le pays. Le récent cessez-le-feu décidé par le Président Touadera est un acte de courage politique qu'il convient de saluer.

Si nous nous réjouissons des progrès réalisés en termes de rapprochement et de relance de la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, la situation sécuritaire dans la région reste quant à elle préoccupante, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo et en République centrafricaine. La recrudescence des attaques de forces armées alliées, causant l'enlèvement et la mort de plusieurs dizaines de civils, les violations des droits de l'homme, les violences sexuelles contre les femmes et les jeunes filles, le ciblage des chefs de groupes minoritaires par les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes armés, comme les récents assassinats d'imams à Beni en République

démocratique du Congo, les attaques ciblées contre les musulmans et les Peuls en République centrafricaine en sont les tristes illustrations.

Toutes ces attaques et ces actes de violence contre les civils, que nous condamnons et déplorons fermement, doivent cesser. Et c'est pourquoi nous saluons les efforts déployés par les États de la région pour mettre fin aux activités des groupes armés. La cessation de la violence est cruciale pour permettre aux pays de la région de faire face efficacement à la question des déplacements forcés des populations et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

S'il est vrai que l'action militaire ne peut être exclue pour résoudre le problème de l'insécurité de la région, nous pensons que la mise en œuvre de mesures non militaires visant à s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits permettra de créer un environnement propice à la consolidation de la paix. Parmi ces mesures figure la promotion et la transparence dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles. La mise en œuvre de l'initiative régionale sur les ressources naturelles dans le cadre du Processus de Kimberley et des recommandations stratégiques convenues lors de l'atelier de haut niveau qui s'est tenu au début du mois dernier à Khartoum contribuera largement à garantir que ces ressources puissent servir au développement des pays d'origine de ces minerais et partant, au bien-être de leurs populations.

Ma délégation salue les actions continues de bons offices et de diplomatie préventive déployés par l'Envoyé spécial Xia et tous les responsables des Nations Unies dans la région, en particulier l'approche holistique promue par l'Envoyé spécial, qui consiste à impliquer toutes les parties prenantes, y compris les pays bénéficiaires, afin d'enrayer le commerce illicite et la contrebande de minerais précieux et stratégiques dans la région.

La question de la circulation illicite des petites armes, qui alimentent le trafic des minerais et exacerbent les crises, doit être résolument prise en charge.

Nous apprécions également le soutien du Bureau de l'Envoyé spécial aux actions visant à l'autonomisation des femmes et des jeunes en tant qu'agents de paix et à la promotion de leur participation dans la vie politique et économique de leurs pays.

La recherche de la paix et la lutte contre les causes profondes de l'instabilité dans une région aussi vaste et riche en ressources naturelles diverses que celle

des Grands Lacs exige non seulement le rétablissement et le renforcement des relations bilatérales entre les pays mais aussi une cohérence et une synergie d'action entre les multiples organisations sous-régionales auxquelles ils appartiennent. À cet égard, le rôle positif joué par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour soutenir les efforts de paix dans les pays membres est à saluer. L'on peut noter le cessez-le-feu unilatéral, annoncé vendredi dernier par le Président Touadera, en République centrafricaine comme fruit des efforts collectifs des mini-sommets successifs convoqués sous le leadership de l'Angola en vue de revitaliser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Pour sa part, le système des Nations Unies, ses représentations régionales et ses organismes spécialisés doivent continuer à travailler ensemble pour continuer à apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre complète de la stratégie pour les Grands Lacs et de son plan d'action. Nous encourageons à cet égard la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ainsi que son plan d'action qui prévoit le lancement du Groupe de contact et de coordination chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie non militaire.

Pour conclure, et en soutenant la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2021/19), le Niger encourage tous les pays de la région et en particulier les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région à redoubler d'efforts afin de pérenniser les dividendes de la dynamique positive actuelle en faisant preuve de plus d'ouverture et d'engagement aux niveaux bilatéral et sous-régional pour que la paix et stabilité règnent dans la région des Grands Lacs.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia, l'Ambassadeur João Samuel Caholo et M^{me} Martha Pobee pour leurs exposés riches en informations.

Je salue la participation des représentants de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda à la séance d'aujourd'hui.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de commencer par souligner le rôle vital que joue la coopération

régionale dans la prévention et le règlement des conflits. Ma délégation appuie donc pleinement la déclaration présidentielle (S/PRST/2021/19) qui vient d'être adoptée sous la direction de la présidence kenyane, afin de renouveler nos efforts visant à s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits dans la région.

Nous sommes satisfaits de constater l'engagement continu des États signataires dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La coopération régionale joue sans aucun doute un rôle central dans le règlement des problèmes communs, notamment les activités illégales des groupes armés, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, les effets néfastes des catastrophes naturelles et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les efforts et l'action des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sont donc irremplaçables.

Nous nous félicitons des contacts de haut niveau entre les pays de la région pour redynamiser et approfondir les relations aux niveaux bilatéral et multilatéral, en particulier les mesures prises par le Président de la République démocratique du Congo. L'adoption récente de la feuille de route conjointe de Luanda, qui a permis de franchir des étapes cruciales vers la revitalisation du processus de paix en République centrafricaine, est éminemment louable. Nous encourageons, dans les cadres du Mécanisme régional de suivi et du groupe de contact et de coordination, à continuer d'œuvrer à renforcer les mesures coordonnées contre les forces négatives actives dans la région.

Dans l'intervalle, la situation humanitaire dans la région reste préoccupante, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, du fait de la détérioration des conditions de sécurité. Tout en se félicitant du retour progressif au Burundi des populations réfugiées, ma délégation reste préoccupée par le sort des millions de déplacés et de réfugiés dans la région. Nous nous inquiétons également de l'insécurité alimentaire en République démocratique du Congo, qui touche plus de 27 millions de personnes, le nombre le plus élevé au monde de personnes en situation d'urgence, ou pire, correspondant au minimum au niveau 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

À cela vient s'ajouter la pandémie de COVID-19, qui ne fait qu'exacerber les difficultés socioéconomiques

et les souffrances d'une population déjà vulnérable. La situation précaire des populations de la région exige des mesures globales et pragmatiques pour remédier aux causes profondes de l'instabilité.

À cet égard, nous encourageons à continuer d'intensifier la coopération pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, renforcer la gestion des ressources naturelles, lutter contre les menaces que représentent les groupes armés, et faire prévaloir des chances de développement égales pour les pays de la région, entre autres.

Dans ce sens, une aide internationale continue est cruciale. Il demeure impératif de mobiliser des ressources pour appuyer les pays de la région, dans le but de préserver les acquis obtenus au prix de durs efforts, et de continuer de promouvoir la stabilité dans la région des Grands Lacs. Ma délégation apprécie vivement la contribution des partenaires régionaux et internationaux et la mobilisation active de l'Envoyé spécial et de la Commission de consolidation de la paix à l'appui de la région.

Nous sommes fermement convaincus que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, assortie de son plan d'action pour la période 2021-2023, constituera un excellent moyen de canaliser les efforts visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de veiller à ce que la communauté internationale apporte un appui synergique et complémentaire, et à ce que les efforts déployés soient dirigés et pris en main par les pays et régions concernés, avec la participation pleine et active des femmes et des jeunes, dans l'intérêt d'une paix et d'un développement durables pour les populations de la région.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier à mon tour, Madame la Présidente, de l'initiative qu'a eue le Kenya de mettre en lumière le conflit dans la région des Grands Lacs dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois. Nous partageons la préoccupation du Kenya quant aux groupes armés et à la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que son optimisme face aux perspectives de paix, de réconciliation et de développement, susceptibles de servir de moteur économique apte à transformer

toute la sous-région. Je remercie également l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2021/836). Je tiens enfin à remercier M. Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de ses efforts à la CIRGL, et je suis gré à la Sous-Secrétaire générale Pobee de son exposé. Nous saluons avec enthousiasme la présence des partenaires régionaux à nos côtés aujourd'hui. Ils jouent un rôle crucial pour la réussite de la région.

Les États-Unis sont favorables aux principes énoncés dans la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, adoptée il y a un an, à la feuille de route annoncée cet été et aux recommandations définies en septembre à Khartoum durant l'atelier consacré aux ressources naturelles, en particulier concernant le commerce de l'or. Nous sommes convaincus que l'Envoyé spécial agira rapidement au regard de la stratégie régionale, en usant d'une navette diplomatique de haut niveau avec les dirigeants de la région, pour appuyer la mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous nous félicitons des travaux en cours en amont de la prochaine réunion du Mécanisme régional de suivi. L'heure est venue de donner davantage d'élan à ces engagements.

Aujourd'hui, nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis par le Kenya sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, telles que les minerais, les espèces sauvages et le bois d'œuvre, par des groupes armés, des acteurs étatiques corrompus et des réseaux commerciaux criminels. Nous abondons dans le sens des remarques faites par le Secrétaire exécutif de la CIRGL sur cette question aujourd'hui. Il est évident que de telles actions attisent le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Elles aident les groupes terroristes et font peser un danger sur toute la région. Nous devons agir, et nous devons agir maintenant.

Pour commencer, nous exhortons les Gouvernements de la région à honorer les engagements qu'ils ont pris en tant qu'États membres de la CIRGL. La présence du Secrétaire exécutif souligne à nouveau son engagement en ce sens. Cela implique de considérer la gestion responsable des ressources naturelles comme un élément crucial pour le développement économique et social et le renforcement de la gouvernance de la

région. En outre, la chaîne d'approvisionnement du secteur privé doit exiger une diligence raisonnable de la part des opérateurs du secteur privé dans les industries extractives, conformément aux directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette diligence raisonnable doit respecter les normes les plus strictes possibles pour garantir l'utilisation durable de ces ressources, et les parties doivent travailler en étroite collaboration avec les institutions financières internationales pour mettre au point des cadres nationaux propres à renforcer ces engagements.

Alors que des groupes armés et autres continuent de tirer profit des minerais, en particulier l'or, acheminés en contrebande depuis la République démocratique du Congo, nous devons nous employer à instaurer une coopération transfrontalière renforcée au regard des normes de la chaîne d'approvisionnement, de la traçabilité, de la normalisation des tarifs et de l'harmonisation fiscale. L'émanation de Daech en République démocratique du Congo, que l'on appelle souvent les Forces démocratiques alliées, a déjà financé ses activités en assujettissant les producteurs d'or dans les environs à des taxes illégales de Beni. D'où l'importance d'une diligence raisonnable.

Dans ce sens, les États-Unis se félicitent des récentes rencontres entre les Gouvernements de la région sur des mesures militaires et non militaires. Ces réunions doivent accorder une attention particulière à la manière dont la contrebande de l'or congolais affecte la sécurité nationale des voisins de la République démocratique du Congo. Les récentes attaques que l'émanation de Daech en République démocratique du Congo a planifiées au Rwanda et en Ouganda soulignent le risque accru que représente ce commerce illégal de l'or pour tous les pays de la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, les stratégies de réintégration des ex-combattants doivent être coordonnées, étendues et pleinement mises en œuvre pour contrer sur le long terme la menace que fait peser l'extrémisme violent. La région des Grands Lacs est riche de ressources naturelles, et elle dispose d'un personnel talentueux, pour financer elle-même ces efforts si les acteurs étatiques s'emploient de concert à garantir un commerce légal et productif qui profite à tous les habitants de la région. Cela aurait des effets extraordinaires. Il est tout à fait possible de mettre fin à la contrebande et d'apporter une paix et une prospérité accrues dans la région.

Dans cette optique, je remercie une nouvelle fois le Kenya d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui et j'exhorte les pays de la région à honorer leurs engagements en matière de lutte contre la contrebande qui contribue tellement à ce terrible conflit.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence de la séance de ce jour. Je tiens à remercier le Kenya d'avoir organisé cet important débat sur la région des Grands Lacs, qui est susceptible de devenir un moteur de croissance pour le continent africain et au-delà. L'initiative et les délibérations d'aujourd'hui apporteront une contribution positive aux efforts en cours pour honorer les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, sous l'impulsion du Kenya, de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19.

Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs. Je remercie également de leurs éclairages l'Ambassadeur João Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi que M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Je salue également la présence du Ministre angolais des affaires étrangères, du Haut Représentant du Président de la République démocratique du Congo et des représentants de l'Ouganda et du Rwanda à la séance d'aujourd'hui.

La situation politique dans la région a continué d'évoluer dans le bon sens au cours des six derniers mois, ce qui a facilité la mise en œuvre de l'Accord-cadre. La région a été témoin d'élections pacifiques en République du Congo, en République centrafricaine et en Zambie. Ces événements témoignent de la foi que les populations placent dans les institutions démocratiques et les élections. Les dirigeants se sont engagés sur la voie du dialogue et ont contribué au renforcement des relations bilatérales. En attestent les dialogues féconds menés entre la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également décidé de retirer le Burundi de son ordre du jour, ce qui reflète l'amélioration de la situation. Les organisations régionales et sous-régionales ont par ailleurs tenu plusieurs réunions importantes, notamment le sommet de la CIRGL et celui de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous nous félicitons de cette tournure des événements.

Si la stabilité politique est une condition *sine qua non* pour relever les défis communs, l'interdépendance des facteurs sécuritaires et socioéconomiques à l'échelle de la région nécessite une approche soutenue et bien coordonnée. À cet égard, je voudrais faire quelques observations.

Premièrement, les menaces que font peser les groupes armés restent la principale cause d'insécurité dans de nombreux pays de la région, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. Les groupes terroristes ont également commencé à exploiter la vulnérabilité des groupes armés. Cette question doit être sérieusement prise en compte par la communauté internationale. Nous sommes convaincus que seules une extension efficace de l'autorité de l'État et la mise en place d'institutions promouvant l'état de droit permettront de s'attaquer à ce problème. À cette fin, le renforcement des forces de sécurité et de police reste essentiel. Si cette tâche incombe principalement à l'État Membre concerné, qui a la responsabilité fondamentale de protéger ses citoyens, la communauté internationale et l'ONU doivent continuer d'aider ces pays à relever les défis auxquels ils se heurtent en matière de sécurité.

La porosité des frontières internationales dans la région reste un obstacle majeur à la lutte contre les groupes armés. On le sait, les ressources naturelles exploitées illégalement font l'objet d'un commerce transfrontière et sont échangées contre des armes. Compte tenu de la nature du problème, la coopération en matière de sécurité entre les pays est importante. À cet égard, nous saluons les efforts diplomatiques de haut niveau menés dans la région ainsi que la redynamisation des mécanismes bilatéraux visant à renforcer le contrôle des frontières, le partage des informations et des renseignements, et le développement des infrastructures frontalières. Nous prenons également note des progrès réalisés dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL, et attendons avec intérêt l'organisation de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation (DDRRR) des ex-combattants a donné des résultats mitigés à ce jour. La lenteur des progrès sur ce front est de nature à démoraliser et à décourager les combattants qui envisagent d'y participer. C'est pourquoi il faut accélérer la mise en œuvre des programmes de DDRRR. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par le

Groupe de contact et de coordination conformément à l'Accord-cadre pour identifier et mettre en œuvre des mesures non militaires afin de régler le problème des groupes armés.

Le processus de DDRRR présuppose une compréhension ou un accord politique entre les autorités de l'État et les groupes armés, ce qui dépend du niveau de confiance. La porte d'un dialogue inclusif mené dans un esprit de réconciliation doit toujours rester ouverte. Nous nous félicitons de l'annonce de cessez-le-feu faite par le Gouvernement centrafricain, et nous espérons que cela permettra de lancer un processus associant toutes les parties. Nous saluons en particulier le rôle que continue de jouer la CIRGL, sous la houlette du Président de l'Angola, pour façonner des perspectives positives en République centrafricaine par le biais de ses mini-sommets, qui constituent un modèle utile pour les efforts de médiation régionaux.

L'exploitation, le trafic et le commerce illicites des ressources naturelles ont contribué aux conflits armés dans de nombreuses parties de la région des Grands Lacs, qui est riche en ressources. Nous considérons que les systèmes existants et les efforts en cours au niveau régional doivent être renforcés plus avant afin de traiter le problème. La mise en œuvre effective de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL, qui comprend un mécanisme régional de certification des minerais, doit être appuyée et étendue. À cet égard, nous nous félicitons de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles, qui s'est tenu récemment à Khartoum. Le renforcement des institutions et le respect de la réglementation doivent être soulignés et poursuivis aux échelons local et régional. C'est sur ce front que les partenaires internationaux et l'ONU peuvent appuyer les efforts de la CIRGL. Si ces questions fondamentales ne sont pas abordées, il sera peut-être difficile d'envisager des investissements et la participation du secteur privé et des institutions financières internationales dans le secteur minier et extractif.

Enfin, les moyens de subsistance constituent un élément primordial de ce débat. L'abondance des ressources naturelles dans la région devrait permettre d'apporter une solution immédiate à cette question. Malheureusement, beaucoup reste à faire à cet égard.

La région des Grands Lacs est à l'aube d'une transformation potentielle. Les pays de la région déploient des efforts soutenus et déterminés pour surmonter ces défis et ont besoin d'un appui constant de

la part de la communauté internationale. La communauté internationale et l'ONU doivent travailler avec eux en tenant compte de leurs priorités nationales.

L'Inde entretient des relations bilatérales étroites avec tous les pays de la région des Grands Lacs. L'un des principaux moteurs de ces relations, ce sont les contacts interpersonnels qui existent depuis longtemps du fait de l'importante diaspora indienne dans la région. Nous collaborons par le biais d'échanges d'experts et de programmes de formation et de renforcement des capacités, et avons accru notre appui à la reconstruction après les conflits dans la région. L'Inde est consciente de l'importance que revêtent la paix et la sécurité pour le développement de la région, et reste fidèle à l'engagement qu'elle a pris à son endroit.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Kenya d'avoir profité de l'occasion que lui offre sa présidence pour braquer les projecteurs sur la région des Grands Lacs et encourager le Conseil de sécurité à renouveler son engagement à rechercher des solutions durables aux facteurs de conflit dans la région. Je remercie également l'Envoyé spécial Xia, l'Ambassadeur Caholo et M^{me} Pobee de leurs exposés d'aujourd'hui.

Je concentrerai mon intervention sur trois questions : les relations régionales, l'est de la République démocratique du Congo et les ressources naturelles.

Premièrement, le Royaume-Uni reste profondément attaché à la promotion de la paix et de la stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs. Toutes les parties doivent faire de la promotion du dialogue et du renforcement de la confiance une priorité afin de réduire la menace que représentent les groupes armés dans cette région. Nous nous félicitons vivement de l'amélioration des relations bilatérales entre les États de la région, et encourageons la poursuite d'une communication bilatérale régulière, y compris au niveau des chefs d'État et avec l'ONU, notamment autour de l'insécurité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Royaume-Uni remercie l'Envoyé spécial Xia de son action et est prêt à l'aider à appuyer les processus de dialogue et le renforcement de la confiance. À cet égard, nous exhortons les dirigeants régionaux à assister en personne, dans la mesure du possible, aux réunions pertinentes afin d'avoir des échanges francs sur les défis communs auxquels la région est confrontée.

Deuxièmement, le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, qui continue de se détériorer malgré l'état de siège instauré dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Je renouvelle notre appel au Gouvernement congolais pour qu'il veille à ce que l'état de siège reste transparent et limité dans le temps et qu'il soit mis en œuvre dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Royaume-Uni salue le lancement du Groupe de contact et de coordination chargé des mesures non militaires, qui constitue une étape importante vers une coopération renforcée en matière de sécurité dans la région. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général tendant à la création dans les plus brefs délais de la cellule opérationnelle du Groupe aux fins d'une mise en œuvre efficace de son plan d'action.

Troisièmement, la note de cadrage (S/2021/874, annexe) établie pour la séance d'aujourd'hui et nombre d'interventions ont désigné l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles comme un facteur de conflit et d'instabilité. Nous remercions le Kenya d'avoir mené à bon port l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2021/19 sur cette question. Nous félicitons également la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Gouvernement soudanais d'avoir organisé l'atelier de haut niveau, qui s'est tenu à Khartoum, dans le cadre duquel les participants ont convenu d'une approche cohérente pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. Le Royaume-Uni encourage les gouvernements de la région à jouer leur rôle en intensifiant les efforts nationaux pour lutter contre la corruption et améliorer l'état de droit et la fiscalité nationale.

Nous trouvons profondément préoccupant que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo n'a pas pu se réunir depuis le mois d'août. Cette situation l'a empêché de faire rapport sur la contrebande de ressources naturelles dans la région, alors que les informations concrètes et pratiques qu'il fournit sont d'une immense utilité pour les acteurs régionaux et internationaux luttant contre ce problème.

Pour terminer, en plus de continuer à mettre l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles, je voudrais souligner l'importance d'examiner et de traiter également d'autres domaines prioritaires, notamment les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la liberté

d'expression et les libertés civiles, afin de réduire les conflits et de promouvoir la paix dans la région des Grands Lacs.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Ministre des affaires étrangères Omamo, à la présidence de la présente séance, et je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia, le Secrétaire exécutif Caholo et la Sous-Secrétaire générale Pobee de leurs exposés.

Je salue également la participation de M. António, Ministre des relations extérieures de l'Angola, de M. Ibalanky Ekolomba, Haut Représentant du Président de la République démocratique du Congo, et des représentants de l'Ouganda, du Burundi et du Rwanda à la séance d'aujourd'hui.

La situation générale dans la région des Grands Lacs s'améliore depuis un certain temps. Plusieurs pays ont organisé des élections législatives, et des progrès ont été enregistrés dans les processus de paix en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. Le Burundi a été retiré des ordres du jour du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les problèmes de sécurité transfrontières dans la région sont sur le déclin. Le rapprochement et le renforcement de la coopération ont gagné du terrain. Une perspective de paix et de développement s'est ouverte dans la région.

En tant que bonne amie et partenaire des pays de la région des Grands Lacs, la Chine salue cette évolution et félicite ces pays. Nous espérons que toutes les parties établiront un consensus et continueront d'approfondir la coopération pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, aux fins d'une paix, d'un développement et d'une prospérité à large assise et durables dans les plus brefs délais.

Je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, il importe de maintenir la coopération et de continuer à améliorer les relations entre les pays de la région. Le renforcement de la confiance politique mutuelle et des relations est un moyen efficace d'améliorer la situation dans la région des Grands Lacs. Les pays de la région ont récemment mené des consultations intensives de haut niveau et signé un certain nombre d'accords de coopération. Ils s'emploient à présent à instaurer des relations de bon voisinage, ce qui est à saluer.

La République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda ont tenu des réunions de leurs services de sécurité et de renseignement et créé le Groupe de contact et de coordination, chargé de superviser l'application de mesures non militaires, réalisant ainsi une avancée importante en matière de coopération régionale dans le domaine de la sécurité. La Chine apprécie vivement les efforts des pays de la région et encourage toutes les parties à continuer de renforcer la coopération pour fournir des orientations de haut niveau et une aide politique en vue d'améliorer la situation dans la région.

Nous attendons avec intérêt la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui sera une occasion importante de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Deuxièmement, il est essentiel d'adhérer à une approche axée sur le développement et de s'employer à éliminer les causes profondes des conflits. La pauvreté et le sous-développement génèrent des tensions autour des ressources et déclenchent des conflits et des affrontements, qui sont des facteurs importants de prolongement des guerres dans la région. Les pays de la région doivent réglementer strictement l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles, renforcer la coopération régionale pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux de ces ressources, et couper les sources de profits illicites des groupes armés. La Chine encourage les pays de la région à transformer leurs avantages en termes de ressources en avantages en matière de développement en aidant leurs citoyens à trouver des emplois, en éliminant la pauvreté, en accélérant l'industrialisation et la modernisation, en renforçant la capacité de développement autonome et d'innovation et en promouvant la paix et le développement, le tout de manière légale.

La Chine accueille avec satisfaction le résultat positif de l'atelier de Khartoum sur les ressources naturelles, et espère que la deuxième Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, coordonnée par l'Envoyé spécial, sera couronnée de succès.

La pandémie de maladie à coronavirus a eu de graves répercussions dans la région. Le taux de vaccination actuel dans la région n'est que de 6%. Le Fonds monétaire international estime qu'il sera difficile pour les pays de la région de ramener leur revenu par habitant au niveau d'avant la pandémie avant 2025. La Chine appelle la communauté internationale à renforcer

l'aide en matière de vaccins fournie aux pays de la région et à prendre des mesures pragmatiques en matière d'allègement de la dette et d'aide au développement afin d'appuyer la lutte contre la pandémie et d'accélérer la reconstruction. Depuis le début de la pandémie, la Chine a fourni plusieurs lots de fournitures antiépidémiques et de vaccins à la région des Grands Lacs. Quelque 12 pays de la région utilisent des vaccins chinois.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination dans l'action et appliquer conjointement la nouvelle Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et le plan d'action y relatif. La Chine se félicite que l'Envoyé spécial ait formulé une nouvelle stratégie et un plan d'action après avoir pris pleinement en compte les vues des pays de la région, et elle estime qu'ils guideront l'ONU dans sa réponse globale aux problèmes régionaux. La communauté internationale doit fournir l'appui financier nécessaire pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie et du plan d'action. Les organismes des Nations Unies sur le terrain, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs doivent coopérer étroitement à cet égard et traduire ensemble cette vision par des résultats concrets.

La Chine se félicite de la création du Groupe politique de haut niveau par les organismes des Nations Unies présents dans la région, et elle estime que cela contribuera à développer des synergies. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est en train de mettre en œuvre sa stratégie de retrait. La Chine encourage le Bureau de l'Envoyé spécial et la MONUSCO à renforcer la coordination et la coopération en ce qui concerne la mise en œuvre des deux stratégies, à éliminer les facteurs d'instabilité régionale en adoptant des mesures globales et à bâtir un fondement solide pour l'instauration d'une paix durable dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République d'Angola.

M. António (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence aujourd'hui de notre cher ami le Ministre d'État à l'aide au développement outre-mer et à la diaspora de l'Irlande, ainsi que celle de mon cher frère, Claude Ibalanky Ekolomba, Haut Représentant du Président de la République démocratique du Congo.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, et à féliciter, par votre intermédiaire, le Gouvernement de la République du Kenya de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Au nom de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de m'avoir invité à participer au présent débat ministériel de haut niveau du Conseil de sécurité sur le thème « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit ». Nous souhaitons au Conseil de tenir des délibérations fructueuses pour apporter des solutions durables aux problèmes qui touchent la région des Grands Lacs.

Je tiens également à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, mon cher ami Huang Xia, et je m'associe à son appel en faveur du déploiement de davantage de vaccins dans la région.

Je tiens également à remercier le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), M. João Samuel Caholo, et la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, ma chère sœur Martha Ama Akyaa Pobee, de leurs exposés très instructifs sur les réalités actuelles et critiques de la région des Grands Lacs.

La République d'Angola a assumé la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs le 20 novembre 2020 et s'est engagée sur la voie de la redynamisation et du renforcement de la Conférence afin d'améliorer sa capacité à relever les défis liés à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la région, avec l'appui et la collaboration de partenaires bilatéraux et multilatéraux, à savoir l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Le plan stratégique de la présidence angolaise est ancré dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs du 15 décembre 2006 et régi par les principes du droit international, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine. Dans ce contexte, le Gouvernement angolais reste attaché à une approche régionale pour la mise en œuvre effective de son plan stratégique, ainsi que de la stratégie

des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous estimons que la pleine mise en œuvre de cet accord est une condition *sine qua non* pour remédier aux causes profondes des conflits et lever les obstacles qui continuent d'entraver les progrès vers le développement socio-économique et l'intégration régionale.

Cela étant dit, et comme le souligne à juste titre la note de cadrage établie pour ce débat (S/2021/874, annexe), nous ne pouvons que constater et saluer les progrès notables réalisés dans la région des Grands Lacs ces dernières années, notamment la passation de pouvoir pacifique en République démocratique du Congo et au Burundi, ainsi que la signature et l'application des accords de paix en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Soudan.

Toutefois, en dépit des résultats obtenus en ce qui concerne l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, il reste des défis à relever. Il s'agit notamment de l'exploitation illicite des ressources naturelles, des relations tendues entre certains pays de la région, du nombre élevé de réfugiés et de déplacés, des violations des droits humains, des problèmes humanitaires et de la menace terroriste croissante dans la sous-région.

L'Angola reste fermement convaincu que la diplomatie préventive a un rôle central à jouer dans le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et qu'il est urgent que la région des Grands Lacs s'engage sur la voie du développement durable par la promotion des investissements et la participation accrue des institutions financières internationales et du secteur privé afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations.

En sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Angola a convoqué, le 20 avril et le 16 septembre respectivement, les deuxième et troisième mini-sommets concernant la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Lors du deuxième sommet, il a été décidé de créer un groupe de travail co-présidé par les Ministres angolais et rwandais des affaires étrangères, pour appliquer, en collaboration avec les autorités centrafricaines, les recommandations formulées à l'occasion du deuxième

sommet, à la suite des consultations tenues avec les groupes armés et le Gouvernement centrafricain.

Au troisième mini-sommet, les chefs d'État ont approuvé une feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine. Cette feuille de route prévoit notamment la poursuite des consultations avec les chefs des groupes armés pour qu'ils renoncent à la violence, une déclaration de cessez-le-feu par le Gouvernement centrafricain et le lancement des activités du groupe de travail créé au deuxième sommet. À la suite de la feuille de route adoptée au mini-sommet de Luanda, S. E. le Président Faustin Archange Touadera a annoncé un cessez-le-feu unilatéral dans tout le pays le 15 octobre. Nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à participer de manière constructive, dans le cadre d'un dialogue politique inclusif, à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019.

Nous saisissons également cette occasion pour rappeler la demande faite au Conseil de sécurité par S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, en sa qualité de Président en exercice de la CIRGL, lors de sa 8802^e réunion tenue le 23 juin (voir S/PV.8802) concernant la nécessité de lever l'embargo sur les armes en République centrafricaine.

(l'orateur poursuit en français)

Même si nous croyons que l'appel lancé par le Président Gonçalves Lourenço est encore valide, nous sommes préoccupés par l'existence dans la région d'États fragiles et d'États aux institutions fragiles, y compris les institutions de défense et de sécurité, au même moment où nous parlons d'un transfert progressif de l'épicentre du terrorisme vers l'Afrique et de l'exploitation illicite de ressources naturelles, qui constitue la véritable source de financement des groupes armés.

(l'orateur reprend en anglais)

Dans le cadre des initiatives diplomatiques de haut niveau qui ont été prises dans la région pour resserrer la coopération en matière de sécurité, un Groupe de contact et de coordination a été créé par le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Ce groupe est chargé de coordonner l'application de mesures non militaires pour compléter les opérations militaires de neutralisation des forces négatives dans la région.

La création du Groupe de contact et de coordination est le fruit d'un consensus entre les services

de renseignement militaires et civils des pays de la région des Grands Lacs sur la nécessité d'une approche globale pour lutter contre les groupes armés illégaux. Nous sommes convaincus que cette initiative constitue un pas important vers la réduction de la menace que représentent les groupes armés. On ne saurait trop insister sur le fait que le succès du Groupe de contact et de coordination dépendra du niveau d'engagement et de participation de tous les pays concernés.

La région des Grands Lacs est en proie à des conflits et à l'instabilité politique depuis des décennies. Il est évident que l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles sont l'un des principaux facteurs d'instabilité. L'Angola joint sa voix à celles des orateurs qui se sont déjà exprimés en détail sur cette question. Par conséquent, il importe au plus haut point que le lien entre les ressources naturelles et les conflits soit pris en compte dans la formulation de réponses et de mesures d'atténuation adéquates.

À cet égard, l'est de la République démocratique du Congo, où on retrouve l'une des plus fortes concentrations de minerais et de métaux précieux, représente un défi multidimensionnel pour le développement économique et humain des pays touchés et de la région dans son ensemble. Un engagement renouvelé est donc nécessaire pour remettre la région des Grands Lacs sur la voie du développement durable. Un leadership fort, une volonté politique, des institutions solides et viables et le renforcement de l'État sont des conditions préalables essentielles pour assurer la participation effective des citoyens et des communautés aux choix socio-économiques et politiques, au choix des prestataires de services de décentralisation, à la transparence du secteur public et à la gestion financière. Le maintien de la paix est un objectif important à atteindre par un dialogue ouvert entre toutes les parties prenantes.

En conclusion, nous voudrions réitérer que l'Angola poursuivra ses efforts sous sa présidence de la CIRGL pour consolider la paix et la prévention et la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs, tout en travaillant en étroites coopération, consultation et coordination avec toutes les parties prenantes, afin de promouvoir une vision commune pour relever les défis complexes de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au Haut Représentant du Président de la République et Coordonnateur du Mécanisme

national de suivi de la République démocratique du Congo.

M. Ibalanky Ekolomba (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit avant tout permis de m'acquitter de l'agréable devoir de vous exprimer, Madame la Présidente, toute la satisfaction de ma délégation de voir le Conseil de sécurité être saisi en ce mois d'octobre 2021 par la République du Kenya, pays avec lequel la République démocratique du Congo entretient d'excellentes relations marquées du sceau de la confiance et de l'estime réciproques.

Je voudrais ensuite vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir bien voulu convoquer cette importante séance du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, communément appelé Accord-cadre d'Addis-Abeba. En effet, il s'agit d'une heureuse occasion de partager nos perceptions de l'Accord-cadre et de convenir des mesures qui s'imposent pour l'atteinte des objectifs de paix, de stabilité et de développement au bénéfice des populations de ces terres d'Afrique.

Je salue le rapport du Secrétaire général (S/2021/836) du 30 septembre 2021, établi en application de la résolution 2556 (2020) du 18 décembre 2020 et faisant état de la mise en œuvre des engagements dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Je salue tout autant la communication de M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, sur la situation qui prévaut actuellement dans la région, les défis qui persistent, les difficultés et obstacles qu'il convient de lever, ainsi que les immenses opportunités de paix que le Conseil de sécurité et toutes les parties impliquées se doivent d'exploiter afin que tous les peuples de la région des Grands Lacs puissent jouir des fruits de la coexistence pacifique.

Je remercie S. E. M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL); M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique; ainsi que mon ami et cher frère, S. E. M. Tété António, Ministre des affaires étrangères de l'Angola, pour leur participation à cette réunion et pour leurs communications respectives. Je voudrais assurer le Conseil de l'intérêt tout particulier que mon pays accorde à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Ma présence à ces assises en est l'expression qui vise à attester au Conseil de la profonde volonté politique et de la ferme détermination du leadership à la tête de la République démocratique du Congo de mettre

pleinement en œuvre tous les engagements de mon pays souscrits au terme dudit Accord. Quoiqu'il ait encore des défis à relever, des efforts remarquables ont été accomplis et des résultats notables enregistrés dans la poursuite de la mise en œuvre des réformes découlant des engagements nationaux.

Comme le Conseil le sait, mon pays reste confronté à l'activisme des groupes armés locaux et étrangers qui font peser une sérieuse menace sur la paix et la stabilité dans la région. Pour faire avancer les efforts de déboulonnage du système d'insécurité vieux de plus de 25 ans dans la partie orientale du pays, S. E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a décrété l'état de siège, en vigueur depuis le 6 mai dernier dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. En vertu de ce régime constitutionnel d'exception, à savoir l'état de siège, les Forces armées de la République démocratique du Congo assument la totalité de la responsabilité de la gestion administrative et sécuritaire des provinces concernées, en même temps qu'elles mènent des opérations militaires.

Grâce à l'état de siège, des avancées importantes ont été réalisées, notamment la neutralisation de plusieurs centaines de miliciens, les redditions de nombreux éléments de ces groupes armés, la récupération de plusieurs armes et munitions par les Forces armées de la République démocratique du Congo, le démantèlement de plusieurs réseaux de trafic illicite d'armes, de munitions et de minerais et de ravitaillement des groupes armés en produits divers, la récupération de nombreuses localités dans l'est du pays qui étaient jadis occupées par des rebelles, la libération de nombreux otages autrefois détenus par les groupes armés dont les Forces démocratiques alliées, la réouverture de certains axes routiers importants qui étaient jadis sous le contrôle des forces négatives et la réduction sensible des incursions contre la population civile.

Mon pays préconise la combinaison de mesures militaires et non militaires pour éradiquer l'insécurité. C'est le lieu de solliciter le soutien explicite du Conseil à l'état de siège en cours et à d'autres initiatives concomitantes de paix, notamment le programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation dont l'efficacité de la mise en œuvre requiert aussi l'appui des partenaires tant bilatéraux que multilatéraux.

Le Conseil conviendra avec moi que la consolidation de la paix dans l'est du pays requiert de s'attaquer aux causes profondes des violences armées,

notamment en luttant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que les trafics d'armes. Ceci nécessite la mobilisation aussi bien des pays de la région que de toute la communauté internationale pour une mise en œuvre plus affirmée et engagée de toutes les parties prenantes de l'Accord-cadre.

La République démocratique du Congo est résolue à composer avec tous les pays de la région des Grand Lacs, que nous souhaitons paisible, stable et prospère. À cet effet, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, a, au cours des derniers mois inscrit le pays dans une dynamique de coopération économique et sécuritaire, notamment avec l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda, comme en a fait mention le rapport du Secrétaire général sous examen. Il s'agit de promouvoir les incitations économiques de la paix.

Une analyse rigoureuse de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba permet de faire ressortir les décrochages qu'il convient de pallier entre son objectif politique et les réformes techniques qui en découlent, particulièrement concernant les engagements nationaux. Ceci n'a pas permis de réaliser des avancées notables dans la lutte contre l'insécurité dans l'est de mon pays.

En vue de se focaliser au mieux sur l'objectif politique de l'Accord-cadre et de rendre davantage lisibles les processus devant amener aux résultats escomptés, le mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, placé sous l'autorité du Chef de l'État de la République démocratique du Congo, a élaboré le programme de pacification et de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la région, communément appelé feuille de route.

Les objectifs de ce programme consistent premièrement, à identifier les causes profondes de la récurrence des conflits armés et à s'y attaquer; deuxièmement, à renforcer les capacités locales, provinciales et nationales en matière de gestion des conflits; troisièmement, à raffermir la cohésion nationale et quatrièmement, à renforcer la coopération régionale et internationale. Pour ce faire, le programme de pacification et de stabilisation comprend deux grandes entreprises, à savoir la résolution des conflits ouverts et latents ainsi que la consolidation de la paix. C'est l'occasion ici de solliciter le soutien de la communauté internationale en faveur du programme de pacification et de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la région, qui devrait

faire l'objet de larges consultations suivant l'approche inclusive et participative.

Avant de clore mon propos, je tiens à assurer le Conseil de la détermination de mon pays à abriter la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, le 8 décembre prochain, en mode hybride, à savoir en présentiel à Kinshasa et en visioconférence. Plus qu'un cérémonial, mon pays forme le vœu que ce sommet impulse un nouvel élan au bénéfice d'une plus forte appropriation des engagements des uns et des autres souscrits aux termes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

La République démocratique du Congo reste résolue à mettre pleinement en œuvre tous ses engagements. Mon pays en appelle au renforcement du dialogue pour le développement de la synchronisation des efforts que doivent fournir la République démocratique du Congo, les pays limitrophes, les partenaires régionaux ainsi que la communauté internationale. Ceci permettra de donner une plus forte vitalité à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et d'en maintenir la pertinence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Ayebare (Ouganda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Ouganda félicite la République du Kenya de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous transmettre les salutations de votre collègue, mon ministre, M. Jeje Odongo, qui n'a pu être présent. Il vous transmet ses salutations et vous assure du soutien de l'Ouganda tant pour votre présidence ce mois-ci que pour l'ensemble de votre mandat au Conseil.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, avec lequel l'Ouganda travaille en étroite collaboration, à l'Ambassadeur João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et à ma sœur Martha Ama Akyaa Pobe, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, pour leurs exposés très perspicaces.

La paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs sont d'un intérêt vital pour l'Ouganda. Depuis la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région en février 2013, la région a fait beaucoup de progrès pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Cela est illustré par les

récentes évolutions positives des transitions politiques en République démocratique du Congo et au Burundi, ainsi que par la mise en œuvre des accords de paix au Soudan du Sud, au Soudan et en République centrafricaine.

Nous devons tirer parti de cette période d'optimisme et nous en servir pour améliorer encore les relations bilatérales et nous attaquer aux causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs. Les pays de la région et la communauté internationale au sens large trouveront dans l'Ouganda un partenaire volontaire dans ce regain d'optimisme en matière de coopération et de confiance mutuelle dans notre région.

Qu'il me soit permis de donner un exemple de la relation qui s'est instaurée entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, comme l'a mentionné le représentant de la République démocratique du Congo, et qui a considérablement amélioré la normalisation des relations bilatérales, accru les échanges commerciaux et renforcé la coordination croisée pour faire face aux forces négatives, en particulier les Forces démocratiques alliées (ADF), qui sont le représentant officiel de Daech dans la région des Grands Lacs. S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni a trouvé en son homologue, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi, un partenaire disposé non seulement à relever les défis en matière de sécurité, mais aussi à investir dans les infrastructures physiques le long de nos frontières communes, ce qui a jeté les bases de la transformation socioéconomique de cette région, connue pour ses conflits. Notre président est convaincu que l'amélioration des infrastructures permettra d'améliorer les échanges commerciaux, non seulement entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, mais aussi dans toute la région, et sera un catalyseur de la paix dans la région.

Malgré ces progrès notables, des défis persistent en matière de sécurité, notamment, comme je l'ai mentionné plus haut, les ADF, qui ont continué à commettre des actes terroristes contre la population de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et ses soldats de la paix, et qui restent une menace pour toute la région des Grands Lacs et la région de l'Afrique australe.

Le Conseil de sécurité est particulièrement bien placé pour s'attaquer de manière énergique à cette menace, en mettant un accent renouvelé sur l'élimination totale de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles en République démocratique du Congo, et pour contribuer à stopper les revenus de cette

exploitation illicite qui sont l'oxygène qui fait vivre les ADF et d'autres forces négatives.

Il est primordial que l'ONU, en particulier le Conseil, reconnaisse le rôle clef joué par les mécanismes sous-régionaux et régionaux dans le maintien de la paix dans la région des Grands Lacs. Je mentionnerai en particulier la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), à laquelle l'Ouganda participe activement.

Je tiens aussi à saluer le rôle vital joué par l'Angola, en tant que Président en exercice de la CIRGL, non seulement dans le rétablissement de la paix et la promotion de la confiance entre les États membres, mais aussi dans la mise en place de bases solides pour le développement socioéconomique. L'Angola peut compter sur le soutien de l'Ouganda pendant sa présidence placée sous le signe de la transformation.

Qu'il me soit permis d'insister sur le rôle que jouent les investissements dans notre région. À cet égard, l'Ouganda appuie le projet de conférence sur les investissements qui doit se tenir à Kigali. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle avait été lancée lorsque l'ancienne Présidente de l'Irlande, M^{me} Robinson, était la Représentante spéciale du Secrétaire général. Nous sommes heureux de voir enfin les fruits de cette conférence sur l'investissement qui, en mobilisant des ressources dans la région et au-delà, sera le catalyseur d'une paix durable dans la région.

Enfin, l'Ouganda est un fervent partisan de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il est signataire du Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles fait partie, et a ratifié aussi bien le Pacte que le Protocole. Au cœur du Protocole figure la création d'un mécanisme régional de certification, dont la mise en œuvre est cruciale. Quoi qu'il en soit, le Conseil de sécurité, plus spécifiquement le Groupe d'experts, doit tenir compte du commerce transfrontalier légitime et légal.

Une nouvelle fois, l'Ouganda félicite le Kenya, qui peut compter sur notre appui constant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour

la manière dont vous présidez la présente séance. Je voudrais en même temps présenter les excuses de S. E. M. Albert Shingiro, Ministre des relations étrangères et de la coopération au développement de la République du Burundi, qui a été empêché à la dernière minute.

Nous voudrions particulièrement remercier le Kenya d'avoir convoqué cette séance d'une importance capitale. Nous voudrions ici remercier tous les pays membres du Conseil de sécurité d'avoir retiré le Burundi de l'ordre du jour du Conseil. Nous saisissons cette opportunité pour informer le Conseil que le Burundi a retrouvé la paix et la sécurité et que le Gouvernement issu des élections de 2020 a mis en place un programme national de capitalisation de la paix et de la stabilité sociale et de promotion de la croissance économique, un programme qui s'inspire du Plan national de développement 2018-2027, axé principalement sur les six grandes priorités du Président de la République, à savoir la bonne gouvernance, la santé publique, l'agriculture et l'élevage, l'employabilité des jeunes, la protection sociale, et la paix et la réconciliation nationales.

L'une des grandes problématiques de la région des Grands Lacs est le manque de financement pour soutenir les programmes de développement économique. Autant il y a un lien très fort entre la paix et le développement dans la région, autant les méfaits du changement climatique risquent-ils eux aussi de peser négativement sur tous les efforts de paix déployés par les Nations Unies, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Tous les efforts devraient alors se focaliser sur la recherche de financement.

Nous voudrions nous réjouir ici des efforts faits par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a son siège à Bujumbura, pour arriver à la stabilisation de la région. Dans le même sens, nous voudrions saisir cette opportunité pour féliciter l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour tout le travail qu'il est train de faire afin d'arriver à une paix durable dans la région des Grands Lacs. Particulièrement, nous nous félicitons de l'approche qui a été utilisée pour élaborer la Stratégie régionale et son plan d'action. Le processus participatif de son élaboration prédispose la région à avoir des résultats très positifs et, enfin, à rétablir la paix et la sécurité dans la région. À cet effet, nous soutenons tous les efforts de l'Envoyé spécial et souhaitons que la communauté internationale puisse aider elle aussi pour que son plan d'action puisse s'exécuter facilement.

Avant de terminer, nous voudrions vendre le modèle de réconciliation burundais pour une paix durable. Nous voulons également dire au Conseil que le Burundi est disposé non seulement à contribuer aux missions des opérations de paix, mais aussi à servir dans les processus de rapprochement ou dans les missions de bons offices pour tenter d'utiliser son modèle dans le rétablissement de la paix, non seulement dans la sous-région mais aussi partout où le besoin s'en fera sentir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le Rwanda félicite la République du Kenya, ainsi que vous-même, Madame la Présidente, pour l'accession du Kenya à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et, tout particulièrement, pour avoir organisé le très important débat du Conseil d'aujourd'hui, sur le thème « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit ».

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de M. Vincent Biruta, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, qui n'a pas pu participer à l'important débat d'aujourd'hui en raison d'impératifs incontournables.

Je remercie de leurs exposés très éclairants la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Martha Ama Akyaa Pobe, , l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) M. João Samuel Caholo.

Je tiens également à saluer la présence des représentants des pays de la région et, en particulier, de S. E. M. Tété António, Ministre angolais des affaires étrangères. À travers lui, je félicite l'Angola, qui assure la présidence de la CIRGL, de son leadership en cette qualité et des efforts impressionnants qu'il déploie à l'appui de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Je tiens également à saluer la présence dans cette salle de M. Claude Ibalanky Ekolomba, Haut Représentant du Président de la République démocratique du Congo.

Le débat d'aujourd'hui a lieu alors que les pays de notre région sont confrontés de plein fouet aux incidences sociales et économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Malgré ces circonstances, les forces négatives étrangères et nationales qui opèrent

dans l'est de la République démocratique du Congo restent actives. Le récent rapport du Secrétaire général (S/2021/836) indique que de graves violations des droits humains continuent d'être signalées dans la région des Grands Lacs, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Rwanda a été confronté à toute une série d'attaques transfrontières de la part de forces négatives qui opèrent illégalement en République démocratique du Congo. L'attaque la plus récente a eu lieu le 27 août, lorsque des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda ont franchi la frontière du Rwanda en passant par le district de Rubavu avant d'être neutralisés. Les flux illicites d'armes et de munitions et la poursuite du recrutement de nouveaux membres par les forces négatives, ainsi que l'exploitation illicite des ressources minérales signifient que ces forces ont toujours les moyens d'organiser et de recruter de nouveaux combattants, de fournir des équipements et de continuer à provoquer l'instabilité et à terroriser les populations locales.

À cet égard, nous nous félicitons du cessez-le-feu unilatéral annoncé en début de semaine par S. E. le Président Faustin Archange Touadera. Il nous a parlé en début de semaine de l'insécurité et des violations des droits de l'homme qui continuent d'être causées par les groupes armés toujours présents en République centrafricaine. Nous espérons que tous les partenaires de bonne volonté, ainsi que les groupes armés qui sont parties à l'Accord de paix respecteront et appuieront eux aussi le cessez-le-feu.

Je souhaite soumettre les trois observations suivantes aux membres du Conseil de sécurité.

Premièrement, pour que la région des Grands Lacs puisse réaliser son potentiel de développement et de prospérité, la paix et la sécurité demeurent la condition fondamentale. Tant que les forces négatives qui opèrent dans la région ne sont pas neutralisées, la paix, le développement et la prospérité durables continueront de nous échapper ou ne pourront tout simplement pas être pérennisés. Le Rwanda reste déterminé à ne ménager aucun effort pour contribuer à la paix, à la sécurité et au développement dans la région des Grands Lacs, en étroite coopération avec tous les membres de la région.

Deuxièmement, le renforcement et la revitalisation des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation des combattants sont essentiels pour parvenir à une paix durable dans la région et couper les filières d'approvisionnement en matériel, notamment en armes et en munitions, qui continuent d'alimenter les groupes armés et les forces négatives.

Troisièmement, le resserrement de la coopération en matière de sécurité et de développement entre les États membres de la région des Grands Lacs sera immensément bénéfique. La bonne nouvelle, c'est que cela est déjà en train de se produire et c'est quelque chose que le Conseil de sécurité mais aussi la communauté internationale doivent encourager et appuyer de manière pratique et efficace.

Le commerce et les investissements transfrontières constituent un élément important de la coopération régionale en matière de développement socioéconomique ainsi que de sécurité. Ils favorisent l'instauration de la confiance, tout en permettant aux efforts de consolidation de la paix de prendre racine. À cet égard, le Rwanda s'apprête à accueillir la deuxième Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui se tiendra à Kigali les 22 et 24 novembre sur le thème "Navigating a COVID-impacted world – fostering resilience and sustainability through cross-border investment, trade and accelerated regional integration" (« Évoluer dans un monde touché par la COVID-19 : favoriser la résilience et la durabilité grâce à l'investissement transfrontière, au commerce et à l'accélération de l'intégration régionale »). Cette conférence s'inscrit dans le droit fil d'une autre conférence qui s'est tenue à Kinshasa en 2016. L'objectif reste de mobiliser les investissements du secteur privé dans la région pour exploiter les vastes ressources et domaines naturels de la région ainsi que les possibilités économiques existantes. Les investissements du secteur privé peuvent contribuer aux efforts collectifs en faveur de la paix durable, de la stabilité et de la transformation de la région des Grands Lacs. Des échanges et des investissements légitimes sont possibles dans la région des Grands Lacs si nous œuvrons tous de concert.

La séance est levée à 13 h 25.